



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



Orientations Budgétaires

Rapport de présentation
exercice **2021**

ADOPTÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE
16 NOVEMBRE 2020

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

<u>PROPOS INTRODUCTIF</u>	1
Une trajectoire budgétaire résiliente face à la crise et apportant des réponses à cette dernière _____	1
Une priorité d'action articulée autour de la mise en œuvre du plan de relance et de Néo Terra ainsi que du soutien aux territoires _____	4
<u>CADRAGE BUDGETAIRE ET FINANCIER PLURIANNUEL</u>	15
Perspective d'évolution des ressources régionales _____	16
Trajectoire financière 2020-2024 _____	23
<u>ENGAGEMENTS PLURIANNUELS</u>	34
Les dépenses de personnel _____	34
Pluriannualité (Autorisations de programme et d'engagement) _____	38
<u>ANNEXE : CONTEXTE ECONOMIQUE</u>	41
Chiffres-clés avant la crise du Covid-19 _____	41
L'économie régionale avant la crise Covid-19 – Bilan 2019 _____	47
Impacts de la crise Covid-19 au 1 ^{er} semestre 2020 et éléments de perspectives _____	55

Propos introductif

A l'heure où ces orientations budgétaires sont établies, notre pays fait face à une recrudescence alarmante de la situation épidémique et, après une phase de couvre-feu, le président de la République a décrété un nouveau confinement de notre pays pour les quatre prochaines semaines. Certes ce confinement sera adapté, mais il risque bien d'aggraver encore la crise économique et sociale que nous connaissons.

C'est dans ce contexte d'incertitude forte sur les mois à venir que sont donc présentées ces orientations budgétaires, Aussi les perspectives de recettes, fondées largement sur le projet de loi de finances pour 2021 et les hypothèses gouvernementales, risquent d'être revues en cas de reconfinement, même partiel en 2021. Les conditions exactes de la perception de crédits de l'Etat – 600M€ au plan national – ainsi que des fonds de relance européens REACT EU sont encore non stabilisées. **Tout comme les mesures de relance aujourd'hui prévues pourraient être pour partie modulées si la situation venait à exiger à nouveau des soutiens d'urgence massifs.**

Ces orientations sont donc établies sur la base de la situation connue en cette fin d'octobre 2020. Elles prennent en compte la crise sanitaire depuis le printemps et les conséquences économiques et sociales qu'elle génère. Elles intègrent pleinement le plan de relance régional, national et européen. Mais elles restent dépendantes de l'évolution de l'épidémie et de l'impact des mesures qui pourraient être prises pour la juguler.

1/ Une trajectoire budgétaire résiliente face à la crise et apportant des réponses à cette dernière

La stratégie budgétaire de mandature mise en place en 2016 avait pour objectif de permettre à la Région de répondre aux besoins d'intervention des territoires et de nos concitoyens, en investissant massivement, tout en conservant un niveau d'endettement acceptable, assurant ainsi la soutenabilité et la pérennité dans le temps de l'intervention régionale. Tout en conservant une souplesse et une marge pour s'adapter aux urgences ponctuelles.

Pour y parvenir, **la Région a opéré une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, votant depuis 2017 des budgets primitifs en légère contraction** à périmètre constant (-0,49% en 2019, -0,44% en 2020) **et respectant largement en 2018 et en 2019 le contrat financier signé avec l'Etat**, ce dernier ayant par ailleurs été suspendu en 2020 en raison de la crise.

Conjuguée à la dynamique des ressources fiscales, notamment la CVAE, reflet du dynamisme économique de notre territoire, **cette maîtrise a permis à la Région d'investir près de 3 Milliards d'euros entre 2016 et 2019 pour un endettement complémentaire de 0,5 Milliard d'euros. Autrement dit, chaque fois que la Région a investi 1€ au bénéfice de nos concitoyens, elle ne s'est endettée que de 16 centimes.** Cette sobriété et cette rigueur de

gestion lui ont permis de disposer, fin 2019, à la veille de la crise sanitaire et économique, de ratios financiers plus favorables qu'en 2016, tant au niveau de l'épargne que de la capacité de désendettement.

Et c'est grâce à cette robustesse budgétaire que la Région a pu non seulement faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur ses recettes, mais aussi porter un plan d'urgence et un plan de relance ambitieux pour plus de 240M€ d'autorisations complémentaires (et près de 190M€ de crédits de paiement).

Certes, corrélativement, les ratios budgétaires anticipés au compte administratif 2020 seront dégradés : le taux d'épargne devrait se situer autour de 10,3% et la capacité de désendettement sera de 10,8 ans.

Pour autant **cette détérioration est en grande partie conjoncturelle et dépendante du choc subi par la Région sur ses recettes du fait du confinement et d'une reprise économique progressive.** Le budget supplémentaire avait déjà estimé des pertes de recettes fiscales pour la période du premier confinement. Des pertes supplémentaires (25M€) ont été intégrées pour ces quatre nouvelles semaines de confinement adapté.

Mécaniquement le seul retour à la normale de ce niveau de recettes ramènerait les ratios budgétaires à des niveaux bien plus soutenables : un peu plus de 15% de taux d'épargne et de 7 ans de capacité de désendettement.

C'est donc principalement le choc de recettes – via la perte d'épargne qu'il génère - qui dégrade en 2020 les ratios financiers de la Région.

Bien entendu, la Région s'endettera en 2020 bien plus qu'à l'accoutumée : l'emprunt en fin d'année sera de l'ordre de 497M€ - contre 150M€ en 2019 - portant l'encours de dette à 2,4Mds€. Pour autant cet emprunt majoré, permettant de pallier l'effondrement des recettes et d'engager les dépenses nécessaires au titre de l'urgence et de la relance, est soutenable. La capacité de désendettement fin 2020 aurait été de plus de 9 ans, même sans y recourir. D'ailleurs, l'agence de notation Moody's n'a pas modifié la note de la Région considérant que la solidité structurelle des finances de la collectivité lui permettra de faire face dans les prochaines années aux complications conjoncturelles nées de la crise covid-19.

Alors, **face à cette situation, la Région fait le choix de maintenir sa stratégie de stabilité des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement sur les 4 prochaines années, à l'exception des dépenses engagées avec nos partenaires au titre de la relance** : le PACTE de formation professionnelle, encore renforcé avec la crise, le « Plan Jeunes » de formation et, naturellement, les crédits européens du plan de relance REACT.

Cette stratégie est la seule permettant de faire face aux besoins d'interventions d'urgence et de relance importants issus de la crise – notamment en matière de formation, d'accompagnement des jeunes et, bien entendu, de soutien du tissu économique et de reconquête technologique et industrielle – et de restaurer graduellement des ratios financiers ramenant la Région à une capacité de désendettement de moins de 7 ans et un taux

d'épargne brute de l'ordre de 20%. Sur 2020-2024, cette stratégie permettra un effort complémentaire d'investissement de près de 745M€.

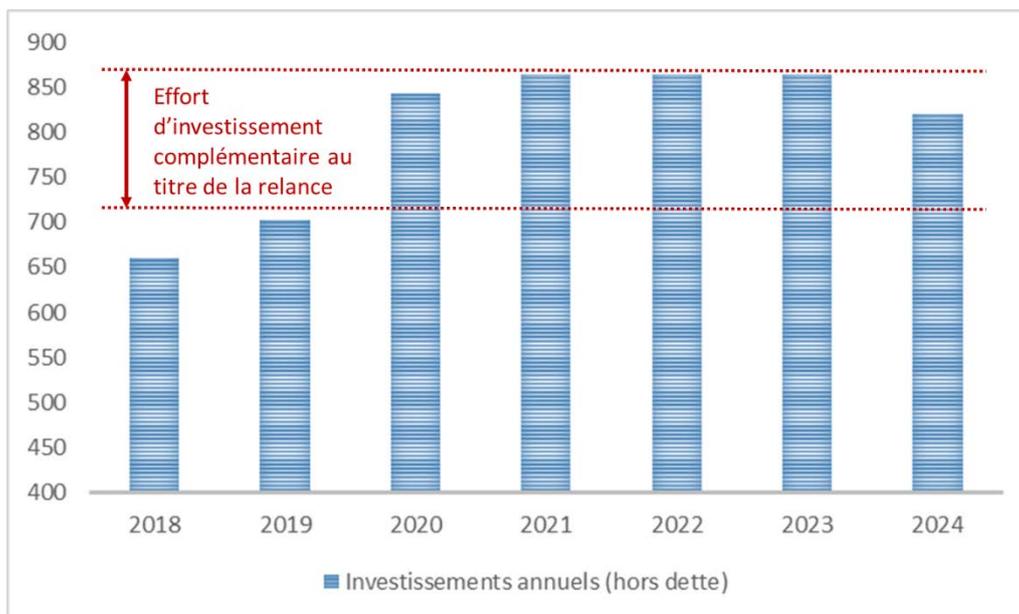


Figure 1 : Evolution annuelle des investissements (hors remboursement de la dette)

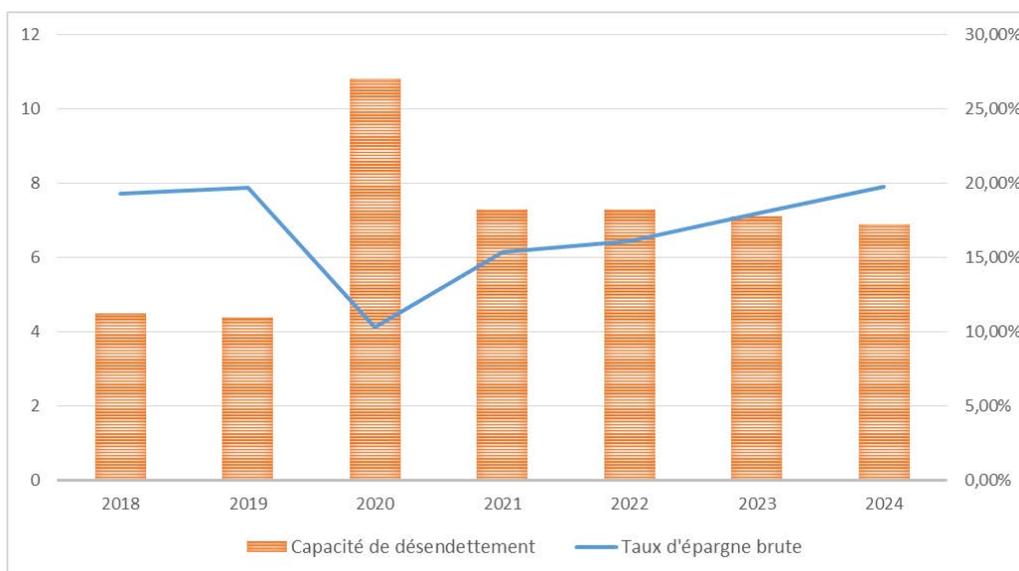


Figure 2 : Evolution annuelle de la capacité de désendettement et du taux d'épargne brute

Un rétablissement plus rapide des ratios financiers pour les rapprocher de ceux d'avant crise nécessiterait de réviser grandement à la baisse les interventions régionales : une baisse de l'investissement de près de 27%, dès l'année prochaine, ou une baisse de près de 12% des dépenses de fonctionnement. Avec les conséquences d'aggravation de la crise économique et sociale sur notre territoire que chacun peut mesurer et que nul ne peut souhaiter.

La stratégie retenue présente par ailleurs l'avantage d'être résiliente à la crise et de rester soutenable en cas de nouvel épisode de confinement d'ici à la fin du premier semestre 2021. Deux tests de robustesse ont été opérés, l'un avec 1 mois de confinement, l'autre avec deux mois, avec une estimation de pertes de recettes de l'ordre de 25 à 30M€ par mois de confinement adapté. Ces reconfinements, en impactant à la baisse les recettes régionales donc l'épargne brute dégagée, viendraient ralentir l'amélioration tendancielle de la capacité de désendettement en 2021 sans pour autant empêcher la réalisation de l'objectif de 7 ans en 2024.

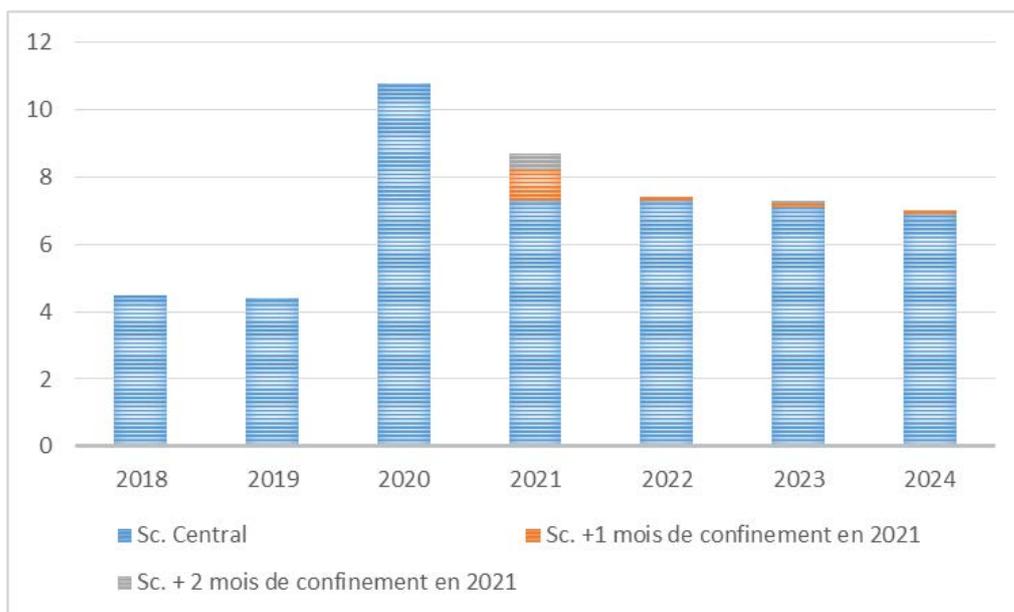


Figure 3 : Comparaison de l'évolution de la capacité de désendettement en cas de périodes de reconfinement en 2021

C'est donc dans le cadre de cette stratégie budgétaire que le budget 2021 est en cours de préparation. L'objectif global de stabilité (hors PACTE et fonds européens) n'est pas synonyme de reconduction, et un ciblage sera opéré sur les interventions répondant le plus aux urgences économiques, sociales et environnementales liées à la crise.

2/ Une priorité d'action articulée autour de la mise en œuvre du plan de relance et de Néo Terra ainsi que du soutien aux territoires

A. Relancer l'économie et soutenir l'emploi

La crise appelle des réponses structurelles. La Région en a posé les fondements et les principes d'action à travers son plan de rebond et de reconquête technologique. Des plans de relance nationaux et européens seront également déclinés territorialement. 2021 marque l'entrée en

opérationnalité de ces plans, dont les impacts notamment budgétaires, marqueront a minima les trois prochaines années.

En matière de soutien aux entreprises, après avoir répondu aux difficultés nées du confinement par la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de soutien à la trésorerie des acteurs économiques, complémentaires aux dispositifs nationaux, la Région a bâti un plan de relance et de reconquête technologique dont le dernier volet, voté en octobre, propose une approche fine par secteurs d'activité, co-construit avec les parties prenantes de chaque filière, et adaptant au contexte de crise les stratégies déclinées dans les feuilles de route sectorielles.

L'année 2021 sera consacrée au déploiement de ce plan de transitions et de reconquête technologique qui propose une approche intégrée entre les différentes dynamiques de filières, en mettant au cœur des problématiques la question des transitions écologiques et énergétiques et des engagements de Néo Terra. Les propositions des différentes filières convergent vers la nécessité de susciter et accompagner des projets collaboratifs d'expérimentation ou d'innovation, d'accompagner la montée en compétence des acteurs sur la prise en compte des problématiques du rebond par des actions collectives spécifiques et de prioriser l'investissement vers des démonstrateurs permettant d'accélérer l'innovation dans les domaines technologiques clés pour le territoire (énergies alternatives, recyclage, chimie bio-sourcée, assemblage électronique, avion vert...).

Cela passera bien évidemment par un soutien renforcé à la recherche et l'innovation, véritable ADN de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet la recherche constitue un apport indispensable pour la transition et la reconquête technologique, notamment en apportant des réponses aux grands enjeux que sont la santé, l'énergie, la mobilité au travers des technologies de rupture. La structuration des acteurs du transfert de technologie sera poursuivie afin d'amplifier leur impact sur la compétitivité des entreprises régionales et sur la qualité de vie. Le positionnement de la Région sur les volets liés à l'incubation et la maturation sera renforcé pour favoriser l'innovation de rupture et passer à une phase d'accélération dans l'émergence de jeunes pousses.

Cet effort d'innovation et de reconquête sera particulièrement prégnant sur le secteur de la santé et des médicaments tant la crise du coronavirus a rendu plus aiguë la vulnérabilité de la France face aux pénuries de certains produits essentiels à notre santé : masques, surblouses, gel hydro-alcoolique, lunettes de protection, dispositifs médicaux, principes actifs des médicaments... Sur le plan du médicament, la pénurie est un problème de fond qui connaît une aggravation depuis plusieurs années. En 2021, les priorités d'actions passeront par les appuis aux projets portant sur :

- La relocalisation/sécurisation de certaines productions, notamment au niveau des médicaments et des équipements individuels de protection. L'objectif est de participer à l'indépendance de la France en matière de produits de santé (notamment de médicaments et composants stratégiques), en créant en Nouvelle-Aquitaine les conditions du

développement d'approches innovantes et d'activités industrielles dans ce domaine.

- En complément des opérations de soutien aux productions, la Région accompagnera l'organisation de la filière et des logiques de distribution (commande publique mais aussi circuits de vente).
- L'appui aux entreprises en matière de réglementation, frein majeur à l'accès au marché dans le secteur du dispositif médical.
- L'appui à l'innovation dans les dispositifs médicaux, équipements de protection et les biotechnologies : biosourcing, recyclage, matériaux intelligents, etc. Une plateforme technologique dans le domaine de la santé sera créée au cours de l'année.

Au-delà de ces actions structurantes en matière de recherche et de soutien aux filières, l'accompagnement individuel des entreprises, notamment industrielles, sera encore renforcé en 2021. La crise sanitaire risque d'affecter durablement ces entreprises industrielles qui dans un contexte de fortes incertitudes sur l'évolution de leur environnement (marché, concurrence, chaîne de valeur, accès au financement, marché de l'emploi, etc.) et la viabilité de leur activité, vont devoir faire évoluer leur stratégie, adapter leurs moyens humains et financiers et accélérer leur transformation. **C'est pourquoi en 2021 la Région mettra en œuvre les mesures prises dans le cadre du plan de transitions et de reconquête technologique pour accompagner la transformation des entreprises afin de les rendre plus résilientes et plus compétitives. Car la résilience économique passera par la résilience écologique.**

Très concrètement, parmi ces mesures figure **l'accompagnement de plus de 250 entreprises industrielles dans leur transformation par un appui à la réflexion stratégique.**

La majorité des entreprises considère que **la crise peut être une opportunité pour accélérer leur transformation organisationnelle, technologique et numérique, afin d'améliorer leur performance, tout en apportant des réponses aux enjeux de la transition énergétique et environnementale.** Elle leur a notamment permis de prendre conscience de l'importance des outils numériques pour leur compétitivité et de la vulnérabilité de leurs systèmes d'information.

Afin d'accélérer cette transformation et préparer au mieux le rebond des entreprises en sortie de crise, **la Région a prévu en 2021 une forte montée en puissance de ses programmes structurants les plus emblématiques (« usine du futur », « transformation numérique », « accélérateurs de croissance », etc.) en les adaptant aux besoins nouveaux révélés par la crise, et en accompagnant près de 900 entreprises supplémentaires.**

La Région poursuivra par ailleurs son accompagnement aux projets de développement portés par les PME, ETI et TPE qui souhaitent profiter du contexte de crise pour accélérer leur transformation et renforcer leur compétitivité, en portant une attention particulière aux territoires les plus vulnérables.

La Région mettra en œuvre en 2021 les nouveaux outils d'ingénierie financière destinés notamment, la crise s'installant dans la durée, à renforcer le haut de bilan des entreprises. Cela passera par la mise en œuvre d'un fonds de capitaux propres, s'adressant prioritairement aux secteurs clés impactés par la crise sanitaire pour des projets orientés vers l'intégration du développement durable et/ou du numérique, et dont l'objectif est de lever 100M€. Un fonds d'épargne régionale et solidaire devant permettre à des épargnants régionaux d'investir dans l'économie locale et donner ainsi davantage de sens à leur épargne sera également déployé. L'objectif de ce fonds se situe entre 30M€ et 50M€, avec un apport initial de la Région de 1M€.

Le tourisme fera également l'objet d'une attention toute particulière en 2021, par l'accompagnement des acteurs professionnels à se structurer sur les territoires pour rendre plus visible l'offre disponible, la modernisation des offres notamment d'hébergements correspondant aux attentes des clientèles, l'anticipation des changements de comportement des consommateurs et enfin la transformation de la filière vers un tourisme durable.

La formation, l'accompagnement des demandeurs, et singulièrement les jeunes, sera également un marqueur fort de la mise en œuvre du plan de relance en 2021. Avec le souci que cette offre de formation permette d'apporter une réponse à celles et ceux qui hélas viendraient à perdre leur emploi, tout en accompagnant les transformations et en accompagnant les salariés dans l'adaptation de leurs compétences. Le dispositif « former plutôt que licencier » participe tant du besoin de maintien de l'emploi que de la nécessité de conserver des compétences au sein des entreprises qui seront nécessaires, si ce n'est indispensables, à la reprise.

En ce sens, la Région mettra en œuvre des mesures en faveur de la formation et de l'emploi inscrites dans son plan de transitions et de reconquête technologique afin de répondre à plusieurs enjeux :

- intensifier la mise en place de parcours de formation notamment pour les publics les moins qualifiés et les « décrocheurs » pour faciliter leur insertion dans des métiers et des secteurs qui restent en tension ou stratégiques pour l'économie régionale,
- adapter le Programme Régional de formation pour appuyer les secteurs et filières économiques prioritaires, préparer aux mutations technologiques, organisationnelles et professionnelles induites par la crise et intégrer les ambitions de Néo Terra,
- favoriser la reconversion professionnelle des actifs sur le point de quitter ou ayant perdu leur emploi en adoptant de nouvelles dispositions pour les aides individuelles à la formation.

En ce qui concerne les jeunes ayant obtenu un diplôme professionnel (CAP ou Baccalauréat professionnel), dont la finalité est un accès direct et rapide à l'emploi et pour lesquels le risque est important qu'ils perdent la technicité acquise du fait de la période de confinement ou de la difficulté de ne pouvoir se confronter à des situations réelles de travail, un dispositif particulier « passerelles pour l'emploi » leur permettra d'acquérir des compétences complémentaires facilitant leur

insertion au moment de la reprise. Par ailleurs le « plan jeunes » confère au titre du PACTE des moyens qui s'additionnent à ceux de la Région pour organiser 8 387 parcours de formation supplémentaires en faveur de jeunes sans qualification ou post bac en situation d'échec.

Par ailleurs, la fragilisation financière d'un grand nombre de demandeurs d'emploi appelle à un renforcement des mesures de sécurisation et d'accompagnement financier en 2021.

Cela passe par la revalorisation de la rémunération des stagiaires. La Région avait décidé en décembre 2019 de majorer cette rémunération pour les demandeurs d'emplois entrant dans le cadre des nouvelles habilitations de service public afin de la ramener au-dessus du seuil de pauvreté, soit 850€. **Le plan de relance national a décidé de généraliser cette initiative de la Nouvelle-Aquitaine à la rémunération de tous les demandeurs d'emploi, qui devrait être revalorisée en lien avec une évolution réglementaire applicable à compter de janvier 2021.**

Par ailleurs, et là encore, avec l'objectif d'éviter les ruptures de formation et d'accompagner la mobilité des sortants de formation vers l'emploi, le Fonds social formation - permettant de prendre en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement - et le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi - aide financière attribuée aux sortants de formation pour faciliter leur accès à un emploi éloigné de leur domicile – seront mis en œuvre en 2021.

Enfin, **le secteur de l'ESS et de l'IAE sera pleinement partie prenante de la politique régionale, en complémentarité des autres actions en faveur de l'accès à l'emploi.** Le soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique sera élargi aux établissements à but d'emploi (territoires zéro chômeurs de longue durée) et aux entreprises adaptées. L'accompagnement sera priorisé en faveur des projets les plus significatifs.

B. Néo Terra, au cœur de la stratégie de relance

C'est très positivement que Néo Terra est aujourd'hui, sans conteste, la colonne vertébrale de cette relance. En ce sens, la crise est venue confirmer ce que la Région a édicté : **les transitions écologiques et énergétiques sont indispensables, elles doivent être systémiques et faire l'objet d'accompagnements forts** car elles sont aussi source de valeur, de richesse, de compétitivité, de résilience tant pour les entreprises que pour les citoyens. Néo Terra est un élan de sobriété qui permettra de construire des modèles plus résilients aux crises.

2021 marquera donc des accélérations fortes dans la continuité de celles opérées depuis juillet 2019.

Notamment le niveau de l'accompagnement à la nécessaire transition agricole est au cœur de la transformation portée par Néo Terra. La crise donne encore plus de sens à cet engagement régional : la santé alimentaire est plus que jamais une préoccupation de nos concitoyens. La résilience et la souveraineté du système agricole régional sont devenues un impératif. La transition agro-écologique

participe prioritairement de la transition écologique et sociétale : préservation des sols, maintien de la biodiversité, adaptation et lutte contre le changement climatique, bien-être animal, ... **En ce sens, la stratégie de réponse à la crise pour ces secteurs d'activité est en premier lieu d'accélérer Néo Terra sur des actions ayant un fort effet de levier économique, répondant aux attentes des consommateurs et améliorant la résilience écologique des modèles de production.**.. Au côté de cette stratégie de relance agricole, en 2021, l'accélération de Néo Terra s'opérera sur des axes stratégiques que sont la sortie des pesticides – et VITIREV est le démonstrateur de cette politique -, la politique de certification et labellisation, le soutien à l'agroforesterie, l'accompagnement des exploitations dans la production d'énergie renouvelable (agrivoltaïsme, microméthanisation, label Bas Carbone, agriculture de conservation...), l'adaptation d'une quarantaine de coopératives dans leur transition agro-écologique (Néocoop) ou encore le soutien aux circuits alimentaires locaux avec la mise en œuvre de la feuille de route régionale « agriculture, alimentation et territoires ».

En matière de protection environnementale, et cette crise sanitaire en est un nouvel indicateur, le maintien de la biodiversité, c'est-à-dire notre relation au monde vivant, est un enjeu premier, au même titre que le climat. Néo Terra porte des actions fortes en la matière qui ont fait l'objet d'engagements dès 2020. Aussi, la Région prévoit en 2021 de renforcer la préservation et la restauration de la biodiversité au travers, notamment, de la création de deux nouvelles Réserves Naturelles Régionales, du soutien de nouvelles acquisitions foncières pour le Conservatoire d'Espaces Naturels. Le déploiement de l'Appel à projet Nature et Transition avec son volet entreprise permettra de mieux concilier les enjeux de biodiversité et de relance économique. Pour faire face aux multiples enjeux liés à la raréfaction de la ressource en eau sous l'effet du changement climatique, les nouveaux dispositifs initiés en 2020 seront déployés : réduction de la consommation en eau des entreprises, territoires sans pesticide. Dans le cadre du plan de relance, un travail sur les filières eau et déchets permettra à la fois de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et assainissement, le service public de traitement des déchets, tout en renforçant des savoirs faire régionaux porteurs de solutions d'avenir en matière de réutilisation des eaux usées, de traitement de nouveaux polluants dans les eaux, de recyclage du plastique...

Concernant la transition énergétique, la Région renforcera structurellement son action pour une meilleure maîtrise des énergies, une lutte contre la précarité énergétique et l'essor d'un nouveau mix énergétique.

Cela passera par un **renforcement du réseau des territoires exemplaires (Territoires à Energie Positive)** dont les plus performants seront soutenus pour trois ans de plus, et aidera d'autres territoires à s'engager dans cette dynamique.

La **politique de rénovation énergétique du logement**, dans un objectif de rénovation globale et de lutte contre la précarité, **sera repensée** :

- **La refonte des multiples réseaux de Conseillers Energie a été réalisée afin d'établir, dès début 2021, la mise en place de Plateformes de rénovation énergétique**, portées par les EPCI, véritables guichets uniques du conseil aux ménages et de leur accompagnement, et financées par la Région.
- Par ailleurs, **un nouveau dispositif sera mis en œuvre concernant les bâtiments publics, associant à la fois rénovation énergétique et sortie des énergies fossiles** (en verdissant leur mode de chauffage). L'action sera, dans un premier temps, ciblée sur les bâtiments ayant un taux significatif d'occupation et se situant sur les territoires les plus vulnérables.

Afin de préparer l'avenir, la **Région poursuivra également le soutien aux expérimentations de solutions énergétiques innovantes dans les bâtiments**, en lien avec les centres technologiques régionaux (Nobatek et Tipee).

Enfin, l'industrie représentant un tiers de la consommation finale d'énergie, **la Région poursuivra l'accompagnement des projets d'amélioration de la compétitivité énergétique des entreprises de production**, en particulier via des Contrats de partenariat pluriannuels avec celles qui consomment plus de 100 GWh/an, et via l'Appel à projets régional, en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises.

En parallèle de l'efficacité énergétique, il est nécessaire, à l'horizon 2030, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et, pour cela, d'augmenter de 40% la production d'énergies renouvelables. Aussi en 2021 la région, sur la base du scénario régional « 100% gaz renouvelable en 2050 » poursuivra le développement de la méthanisation à travers le dispositif régional d'animation MéthaN-Action qui assure l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets. Un travail collaboratif avec la filière agricole et France Nature Environnement a permis également la définition d'un cahier des charges spécifique concernant l'usage vertueux des Cultures intermédiaires (CIVE). Le soutien au gaz vert passera, par ailleurs, par l'accompagnement de projets innovants et expérimentaux pour préparer l'avenir (gazéification, méthanation et *Power to gaz*). Enfin, suite au vote de la Feuille de route Hydrogène, un Appel à Projets spécifique soutiendra la création d'écosystèmes locaux intégrant à la fois production, distribution et stockage.

Concernant l'électricité verte, la Région, dont le territoire est devenu premier producteur d'électricité solaire en France, souhaite développer des Contrats d'achat de gré à gré entre industriels régionaux et développeurs. L'objectif est de garantir aux industriels une électricité verte, locale, et à coût compétitif à long terme (facture sécurisée sur 15 ans). Par ailleurs, un Appel à Projets sera lancé pour encourager l'agrivoltaïsme associant les acteurs du monde agricole, ceux de l'énergie et de l'environnement compte tenu des enjeux liés à la biodiversité et au foncier.

Enfin, la Région maintiendra son effort en faveur d'une mobilité propre et durable.

Cela implique, bien entendu, un effort de rénovation des lignes ferroviaires, au-delà des compétences propres de la Région. Ainsi en 2021, la Région financera les travaux sur les sections Nantes - Bordeaux, Saintes - Saint-Mariens et sur Angoulême – Beillant. Des études préliminaires ou Avant-Projet seront également menées, en amont de la régénération, sur les lignes Niort-Saintes, Angoulême-Limoges, Saint-Sulpice-Laurière – Montluçon, Agen-Niversac. **Cela passe aussi par le désengorgement de la métropole bordelaise et l'avancée du projet de RER métropolitain pour moins de voitures et moins de pollution.**

La Région s'est également engagée dans le verdissement de sa flotte (cars et TER). A la fin de l'année 2021, ce devrait ainsi être près de 200 véhicules à motorisation alternative (essentiellement bio-GNV mais avec aussi véhicules électriques et véhicules au bio-éthanol) qui devraient être en exploitation sur les réseaux routiers. **Au niveau du TER la Région continuera à suivre le programme national du Ter hybride et poursuivra le programme qu'elle a initié en 2020 pour la réalisation du premier train à batteries rechargeables de France,** tout en étudiant également les possibilités d'alimentation des rames exclusivement thermiques par les biocarburants, ainsi que la technologie de piles à combustible alimentée par hydrogène. Les choix technologiques retenus influenceront sur les opérations de rénovation à mi-vie des matériels roulants qui doivent intervenir dans les 3 à 4 prochaines années.

Car la mise en œuvre de Néo Terra repose sur des technologies de rupture et des innovations, l'effort de recherche et de structuration d'un réseau régional sera approfondi en 2021. Autour des enjeux sociétaux prioritaires pour le territoire comme les risques littoraux, la biodiversité, le changement climatique ou la bio-économie forestière. En 2021, le fléchage de la feuille de route Néo Terra sera affiché comme une des priorités de l'Appel à Projets Recherche et les chaires d'excellence contribueront au renforcement des laboratoires de recherche par le recrutement de chercheurs à haut potentiel.

C. Une relance qui passe par les territoires

2021 sera aussi et surtout une nouvelle année forte pour la politique régionale en faveur des territoires.

D'abord, naturellement, par la mise en œuvre de la politique contractuelle actuelle. **Et en la matière, les chiffres sont éloquentes : sur les 210M€ de projets contractualisés dans les 51 contrats de territoires, près de 140M€ ont déjà été affectés moins de 18 mois après, soit 67%, ce qui prouve combien cette contractualisation était attendue par les territoires.** Cet engagement régional continuera de se déployer, au gré de l'avancée opérationnelle des projets, et les paiements associés seront en accélération constante.

Mais d'ores et déjà, une nouvelle génération de contrats de territoire sera préparée. En prenant appui sur Néo Terra comme colonne vertébrale, car si les transitions écologiques et énergétiques doivent s'opérer par filière, c'est aussi

un nouveau modèle de développement des territoires. En effet, les enjeux des mobilités, de l'habitat, des consommations foncières, des modèles agricoles, des circuits alimentaires sont autant de leviers puissants de transition écologique en lien avec l'aménagement du territoire. Aussi les contrats de territoires sont les outils opérationnels de cette stratégie. **Ils assureront une entrée unique qui permettra de définir, entre la Région et le territoire, une vision partagée d'un développement durable et de mobiliser à travers une seule contractualisation l'ensemble des dispositifs sectoriels** tout en permettant, par ailleurs aux territoires, de bénéficier d'une ingénierie renforcée pour accélérer leur transition. Bien évidemment, cette colonne vertébrale structurée autour des enjeux des transitions sera complétée par les autres orientations stratégiques de la Région : l'accompagnement au retournement économique des territoires, l'accès aux services de proximité, l'accès à la santé, la revitalisation des centres villes et centres bourgs, l'accès à la formation, l'emploi, etc.

La nécessité d'accompagner le retournement de territoires en déprise conduira à installer au premier trimestre 2021 les trois nouveaux CADETS votés à la plénière d'octobre sur les territoires de Châtelleraut, Tulle et du Lot et Garonne.

Tout comme l'organisation administrative de la Région sera amenée à évoluer pour renforcer l'adaptation des politiques aux besoins locaux et renforcer encore la synergie des politiques sectorielles au service d'enjeux communs d'un territoire. **Cela passera par le renforcement de la territorialisation des services régionaux, au plus près.** La mise en place des 9 antennes départementales, regroupant les agents des transports routiers et ceux du réseau territorial de la formation professionnelle, sera finalisée début 2021. Sur cette base, la Région travaillera à leur renforcement en déconcentrant notamment les agents en itinérance pour un meilleur ancrage territorial. **Cela permettra de conforter des pôles de compétences transversaux, dialoguant au quotidien avec les territoires, et permettant de piloter une ingénierie complète au service des collectivités et acteurs socio-économiques.**

2021 sera également charnière en raison de la nouvelle génération de CPER qui devrait aboutir et participer des réponses nécessaires aux défis actuels : accès à la santé, reconquête industrielle de filières stratégiques, recherche, accompagnement du bien vieillir, numérique, accès aux services essentiels, infrastructures, sûreté alimentaire, emploi, formation ou encore transition énergétique. **L'Etat a répondu favorablement, à ce stade, aux demandes de la Région de réintégrer au CPER des dimensions indispensables, telles que la santé, le redressement industriel ou les infrastructures de transport. En la matière, la question de la régénération des petites lignes ferroviaires est une priorité et les besoins en la matière sont conséquents : 1,2Mds€. Les engagements financiers de l'Etat restent incertains à ce jour, tout comme la durée d'engagement qui pourrait n'être que de deux ans.** Or en la matière, entre les délais d'études et de réalisation c'est une visibilité *a minima* à 6 ans dont il faut disposer. **La volonté est là de faire du CPER un axe partagé de la relance mais les conditions doivent encore être stabilisées.**

D. Engager la relance sans se désengager de l'urgence

Si la relance est une nécessité, l'urgence est-elle une question de survie. Aussi, bien évidemment, aux mesures de relance évoquées ci-dessus, la situation sanitaire et les implications économiques nécessiteront fort probablement de déployer à nouveau des plans d'urgence sectoriels ainsi que des mesures d'accompagnement social.

La remise en place d'un confinement à l'heure où ces orientations sont rédigées en est la preuve manifeste. Si tous les secteurs en souffriront, certains déjà fragilisés nécessiteront probablement des soutiens d'urgence renforcés : les commerces de proximité non alimentaires, les restaurants, les cafés, les hôtels, les cinémas, les salles de spectacles, le secteur de l'évènementiel...

Une attention forte sera portée à l'ensemble du secteur associatif, aux structures d'accompagnement de la jeunesse, au monde du sport.

Et bien entendu au secteur de la culture. Pendant le confinement, la fermeture de tous les commerces et lieux culturels, ainsi que l'interdiction des rassemblements (festivals en particulier) ont eu des impacts économiques très lourds pour tous les acteurs et des incidences sur les territoires. La mise en place du chômage partiel et du report de charges ont certes permis à la plupart des professionnels de se maintenir pendant ces mois d'inactivité, et certains commençaient à retrouver une activité, bien que dégradée. La Région a déjà soutenu massivement, en maintenant l'ensemble de ses subventions. Mais le nouveau confinement est un coup de semonce et nécessitera sûrement des dispositifs spécifiques d'urgence et de rebond, au cas par cas, secteur par secteur

Tout comme la fragilisation d'un certain nombre de nos concitoyens est une préoccupation. L'aide alimentaire votée en avril dernier dans le cadre du plan d'urgence s'est traduite concrètement – à fin octobre - par 140 tonnes de denrées alimentaires servies par les associations caritatives aux jeunes étudiants en grande précarité. **La politique régionale s'engagera aussi en 2021, aux côtés de l'ensemble des acteurs publics, pour participer à ne laisser personne au bord du chemin, tous nos concitoyens méritent attention et protection.**

Une attention toute particulière sera apportée aux jeunes, qui sont sûrement ceux pour qui la crise porte le plus de risques de moyen terme.

Bien entendu, les actions de formation « plan jeunes » au sein du plan de relance sont une réponse essentielle pour éviter toute rupture de parcours, tant pour les jeunes sans qualification, que pour ceux récemment diplômés et pour lesquels le contexte complexifie fortement l'insertion sur le marché de l'emploi. Mais la question du logement des jeunes, c'est à dire le déploiement d'une offre de location mais aussi des mesures d'accompagnement financier (avance du premier loyer, disposition de caution) est essentielle. D'autant plus que les conditions d'habitat prennent encore une prégnance plus forte lors des périodes comme nous les connaissons actuellement de confinement. Il faudra aussi, par l'aide aux structures

d'accompagnement, par l'aide aux structures de solidarité, s'attacher aux questions de précarisation et d'isolement social des jeunes.

C'est en définitive toute la collectivité régionale qui portera la relance en 2021, dans chaque secteur, par des réponses adaptées et structurantes, et qui s'appuieront sur la transition écologique comme matrice de résilience et de rebond. L'administration régionale, d'ailleurs, engagera une réflexion sur son propre fonctionnement. Le déploiement du télétravail en temps de crise offre aussi de nouvelles perspectives en termes d'organisation du travail, d'adaptation des déplacements et des locaux, de considérations de santé et de bien-être au travail. Nous avons demandé au CESER d'analyser au fond les conséquences et conditions du télétravail. L'administration s'appuiera sur les enseignements de la crise pour se repenser et porter demain un projet d'administration moderne, innovante, attentive à ses usagers, sobre énergétiquement et surtout humaine et respectueuse.

*

* *

Fondamentalement la politique portée est claire : faire bouclier face à la crise pour éviter l'effondrement et accompagner le rebond positif, qualitatif et écologique. Cette crise profonde et grave, la Région y fera face en 2021, comme elle a su le faire cette année. **Sans nul doute notre région en sortira plus forte et résiliente, d'ici là il faudra tout à fois tenir et avancer résolument.** C'est en tout cas le sens de l'engagement régional : solidarité, innovation, transition écologique.

CADRAGE BUDGETAIRE ET FINANCIER PLURIANNUEL

Avertissement

Ces orientations budgétaires intègrent des prévisions « d'atterrissage » budgétaire de ***l'année en cours*** : c'est le Compte Administratif simulé. Toutefois, cette prévision doit être considérée avec la plus grande précaution, notamment sur le niveau des dépenses estimées à la clôture de l'exercice, car les trois derniers mois de l'année concentrent usuellement une forte proportion de crédits réalisés, mais aussi sur le niveau des recettes qui est susceptible d'être altéré, face à l'éventualité de nouvelles mesures nationales d'enrayement de la propagation du coronavirus. Ce qui rend plus complexe encore l'exercice de prévision.

En 2020, comme annoncé lors des deux dernières séances plénières, les ratios sont donc fortement impactés, en premier lieu par la crise sanitaire, mais également par la réforme de l'apprentissage qui modifie substantiellement la structure du budget en termes de volume, mais aussi de répartition des crédits par section.

Il en est de même des projections de recettes et de dépenses ***des années suivantes*** qui sous-tendent la trajectoire financière. En effet, les incertitudes quant à l'ampleur, à la durée et aux conséquences de la crise sanitaire engagent à considérer les projections de dépenses et de recettes avec beaucoup de prudence. C'est d'ailleurs sur ce principe de prudence que les hypothèses de recettes et de dépenses ont été projetées dans un cadre budgétaire et financier établi jusqu'à 2024.

Les orientations budgétaires 2021 et, plus largement, la trajectoire financière présentée dans les pages suivantes, s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie budgétaire régionale de maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'effort d'investissement pour soutenir l'économie régionale et de recours raisonné à l'emprunt. Les hypothèses s'appuient également sur le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021, susceptible d'être significativement amendé au regard des conséquences de la crise sanitaire sur l'économie nationale, mais aussi de la nécessité de mettre en œuvre les moyens de la relance économique.

Les éléments prospectifs prennent également en considération la montée en puissance du dispositif PACTE, destiné à la formation des demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés, les crédits supplémentaires affectés au Plan de Relance, qu'il s'agisse du Plan Jeunes de formation, des crédits européens REACT-EU ou des crédits propres régionaux.

Perspective d'évolution des ressources régionales

Le 28 septembre dernier, le Premier Ministre a signé avec les Régions un accord de partenariat qui prévoit que l'Etat et les Régions travaillent dans un cadre pluriannuel et de façon complémentaire, pour une mobilisation massive de leurs moyens respectifs en faveur de la relance économique.

Des mesures financières qui nous intéressent directement ont été intégrées dans cet accord :

- La première et la plus importante : **la part régionale de CVAE (50% de la cotisation de CVAE) est supprimée et les Régions sont compensées en 2021 par une nouvelle fraction de TVA dont le montant est égal à celui de la CVAE perçue en 2020.**
- Deuxième mesure d'importance : **l'Etat s'est engagé à doter les Régions d'une enveloppe affectée à l'investissement de relance.** Ce montant s'élève à 600 M€ au niveau national et, selon les critères de répartition qui seraient retenus, notre Région pourrait bénéficier d'une recette comprise entre 45 et 54 M€¹.

Vous trouverez ces éléments plus en détail, ci-dessous intégrés dans les perspectives d'évolution des ressources régionales.

★★★

La mise en place d'une nouvelle fraction de TVA en substitution de la part régionale de CVAE

Dans le cadre de la politique gouvernementale de baisse des impôts de production, l'accord de méthode signé le 30 juillet dernier entre l'État et les Régions, réaffirmé à travers la signature de l'accord de partenariat du 28 septembre, acte **la suppression de la part régionale de CVAE dès 2021, et sa compensation par une fraction de TVA** égale au montant de CVAE brute perçu par les Régions en 2020.

La substitution CVAE-TVA est retranscrite dans l'article 3 du projet de loi de finances (PLF) pour 2021. A ce stade des débats parlementaires, un projet d'amendement à ce même article prévoit également de geler la péréquation des ressources 2021 à son niveau de 2020, avant la refonte complète du système en 2022.

¹ L'hypothèse retenue dans la prospective est celle d'une répartition selon le critère démographique

En effet, il convient de noter que les modalités de mise en place d'un fonds de sauvegarde ou d'un mécanisme protecteur pour faire face, à l'avenir, à ce type de crise, ainsi que la constitution d'un nouveau fonds de péréquation entre les Régions, sont donc renvoyées au PLF 2022 et permettre ainsi de travailler ces sujets dans le courant de l'année 2021.

En prospective, l'évolution de la TVA revenant à la Région en substitution de la CVAE et de la DGF est calée sur l'évolution du PIB en Euros courants. Le scénario retenu est basé sur une moyenne des dernières prévisions économiques connues, le contexte actuel incertain ayant accentué les écarts entre les données communiquées par les différents organismes de prévisions économiques, sans commune mesure avec les années précédentes.

	2020	2021	2022	2023	2024
PIB - € courants	-7,8%	7,1%	4,0%	3,4%	3,2%

L'application de ce scénario sur la part de TVA revenant à la Région conduit aux projections suivantes :

en M€	2020	2021	2022	2023	2024
CVAE	677,8				
TVA (substitution CVAE)		677,8	705,1	728,8	752,5
TVA (substitution DGF)	382,7	403,0	419,3	433,4	447,4
TOTAL	1 060,5	1 080,8	1 124,4	1 162,2	1 199,9

Péréquation CVAE	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4
------------------	------	------	------	------	------

Les autres impôts et taxes

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), mise en place suite à la suppression de la taxe professionnelle, et qui s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources (**FNGIR**), mécanisme destiné à garantir le niveau de ressources des collectivités, consécutivement à la réforme de la taxe professionnelle, sont figés en prospective à leur niveau notifié sur 2020, soit 52,3 M€ et 75,5 M€ par an respectivement.

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont attributaires d'une fraction de tarif de la **TICPE**. A cette recette historique, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif

de 1,77 centime d'€uro par litre de supercarburant et de 1,15 centime d'€uro par litre de gazole (ex-TICPE modulation). Ces deux recettes constituent la TICPE **première part**.

Depuis 2011, pour financer des infrastructures de transports durables, la Région dispose d'un pouvoir plafonné de majoration de la TICPE en appliquant un tarif de 0,73 centime d'€uro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,35 centime d'€uro par litre de gazole. Cette TICPE **deuxième part** est aussi appelée TICPE « Grenelle ».

Ces recettes (ex-« modulation » et « Grenelle ») sont assises sur les consommations de carburants. Or, la période de confinement a créé une baisse inédite des consommations de carburants. Selon l'UFIP², sur les neuf premiers mois de l'année 2020, la consommation française de carburants routiers a baissé de 15,4% par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2019 : -12,6% pour les supercarburants et -16,2% pour le gazole. Le deuxième confinement d'un mois annoncé le 28 octobre conduit à anticiper une diminution du produit de TICPE de l'ordre de 20% sur l'ensemble de l'année 2020.

Pour 2021, il est proposé de retenir comme point de départ les recettes de TICPE à leur niveau d'avant crise, soit 451,5 M€, et d'appliquer une marge prudentielle de -1% sur les parts « modulée » et « Grenelle ». En prospective, il est appliqué une érosion de 0,5% par an du produit pour refléter les changements de comportements induits, en particulier par la crise (adoption de nouveaux modes de transports, verdissement du parc automobile, développement du travail à distance).

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Projection TICPE	425,3	450,2	449,5	448,9	448,2

Le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (**cartes grises**) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. La crise sanitaire a entraîné une forte baisse des immatriculations pendant le confinement. A fin octobre 2020, les encaissements de la Région sont inférieurs de 20,152 M€ à 2019 (- 13%). Suite à l'annonce d'un deuxième confinement, le produit attendu en 2020 est estimé à 178,7 M€, soit près de 30 M€ de pertes par rapport à l'exercice précédent.

Le produit 2021 est rebasé à 205 M€, soit la réalisation 2019, assortie d'une marge prudentielle de 2%. Pour les exercices futurs, à l'instar des projections de TICPE, une érosion de 0,5% par an du produit est appliquée, afin de tenir compte des changements de comportements engendrés par la crise actuelle.

² Communiqué de presse du 14 octobre 2020.

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Projection Cartes grises	178,7	205,0	204,0	203,0	201,9

Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la **compétence apprentissage** des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (**fonds de soutien**) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**).

Ces deux dotations sont figées en prospective à leur niveau 2020, soit 14,1 M€ et 31,8 M€ respectivement.

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la loi de finances pour 2020 prévoyait également une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (1,0 M€). Cette compensation est majorée jusqu'en 2021 afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées aux employeurs (5,2 M€).

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de soutien	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
Fonds d'investissement	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8
Comp. pertes recettes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Comp. Primes app.	5,2	5,2			
TOTAL Apprentissage	52,1	52,1	46,9	46,9	46,9

Depuis 2014 et jusqu'en 2020, le financement de **la formation professionnelle** était assuré par les ressources suivantes :

- pour 2/3 par le transfert des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- pour 1/3 par une fraction supplémentaire de TICPE correspondant à 0,79 centime d'euros par litre de supercarburants et 0,56 centime d'euros par litre de gazole.

A compter de 2021, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, les frais de gestion de cette dernière seront transformés en dotation figée. Ces derniers représentent environ 40% de l'assiette globale des frais de gestion. Par ailleurs, l'évolution des frais de gestion sera également affectée en 2021 par la baisse du volume de CVAE payé par les entreprises en 2020. Par prudence, en prospective, la dynamique des frais de gestion ne sera restaurée qu'à partir de 2022. La fraction de TICPE Formation professionnelle est quant à elle figée sur la période.

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Frais de gestion	61,7	59,4	62,2	62,9	63,6
TICPE	26,4	26,4	26,4	26,4	26,4
TOTAL Form. Pro	88,1	85,8	88,6	89,3	90,0

Les dotations d'Etat

La dotation globale de décentralisation (**DGD**), compensation financière des transferts de compétences ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, est maintenue au niveau de 2020 pour l'exercice 2021, ainsi que pour toute la période prospective, soit 36,6 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**), dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la taxe professionnelle, est devenue une des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités depuis la Loi de Finances pour 2017, connaissant depuis lors une minoration tous les ans.

La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (**DTCE**) est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. De la même manière que pour la DCRTP, elle est utilisée comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités.

Le PLF 2021 prévoit, au niveau national, une minoration de 25 M€ des compensations fiscales et de la DCRTP des Régions (contre 69 M€ en 2020), répartie pour 17,5 M€ sur les compensations d'exonérations fiscales et pour 7,5 M€ sur la DCRTP. Il est donc proposé de minorer ces deux dotations, tel que présenté dans le tableau suivant :

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Projection DCRTP	56,9	56,1	55,3	54,5	53,8
<i>Minoration</i>		-1,3%	-1,4%	-1,4%	-1,3%
Projection DTCE	9,4	7,4	5,1	3,1	
<i>Minoration</i>		-21,5%	-31,1%	-39,2%	-100,0%

La dotation régionale d'équipement scolaire (**DRES**) est figée depuis 2009. Une recette d'investissement de 47,1 M€ est donc prévue en 2021 ainsi que pour les exercices suivants.

Le fonds de compensation pour la TVA (**FCTVA**) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. La recette 2020 s'établit à hauteur de 35 M€. Pour 2021, le montant attendu est estimé à 32 M€, compte tenu des décalages de travaux au sein des lycées aquitains provoqués par la période de confinement. Le montant retenu en prospective est de 38 M€.

Par ailleurs, comme annoncé en introduction, le projet de Loi des Finances pour 2021 prévoit l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 600 M€ destinée aux Régions, assortie de crédits de paiement d'un montant de 323,8 M€ pour 2021. Cette « **dotation régionale d'investissement** » est dédiée, notamment, à aider les Régions à engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et à accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics. La recette est estimée pour la Nouvelle-Aquitaine, globalement, à 53,7 M€ sur la base d'une répartition sur critère démographique, avec une première inscription en 2021 d'un montant de 29 M€, et le solde en 2022.

Les principales autres recettes

Les recettes escomptées au titre des différents **plans de formation professionnelle** sont modélisées dans une logique réaliste de dépenses et de recettes. En 2021, le « Plan Jeunes » est déployé par la Région pour faire face aux répercussions de la crise économique et sanitaire.

en M€	2020	2021	2022	2023	2024
PACTE	56,0	127,0	168,8	59,9	29,0
Plan "Jeunes"		19,4	22,4	15,2	
Recettes	56,0	146,3	191,1	75,1	29,0

Les montants de la **participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement** sont figés en prospective sur le montant d'avant-crise réalisé en 2019, soit 22 M€.

Concernant la **gestion des Fonds européens**, le budget principal intègre les programmes opérationnels 2014-2020 des deux anciennes Régions Aquitaine et Limousin³. Dans le cadre du travail de prospective, les prévisions connues à ce jour pour le nouveau PO 2021-2027 ont été prises en compte.

³ Pour la Région Poitou-Charentes, le PO est géré dans un budget annexe.

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
investissement	47,0	44,3	58,5	45,0	36,0
fonctionnement	27,0	37,7	24,5	20,0	17,0
Recettes PO 2014-2020	74,0	82,0	83,0	65,0	53,0
investissement		2,9	9,4	18,2	33,7
fonctionnement		2,1	6,2	12,9	23,7
Recettes PO 2021-2027	0,0	5,0	15,6	31,1	57,4

Enfin, dans le but d'atténuer les effets de la crise du Covid-19 et de favoriser la relance économique, la Commission Européenne a proposé une nouvelle initiative, intitulée REACT-EU, consistant à abonder les programmes opérationnels actuels afin de rendre les économies des États membres « plus résilientes et durables dans la phase de réparation de la crise ». Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le montant de l'aide supplémentaire est évalué à 210 M€ sur la période 2021-2023. L'hypothèse retenue dans le cadre de la prospective est un volume de recettes équivalent aux dépenses engagées sur la période.

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
investissement		49,0	49,0	49,0	
fonctionnement		21,0	21,0	21,0	
Recettes REACT EU	0,0	70,0	70,0	70,0	0,0
investissement		49,0	49,0	49,0	
fonctionnement		21,0	21,0	21,0	
Dépenses REACT EU	0,0	70,0	70,0	70,0	0,0

Compte tenu des hypothèses retenues, les recettes réalisées en 2021 devraient s'établir à **2 388,1 M€** en fonctionnement et **257,6 M€** en investissement (hors emprunt). Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Section de fonctionnement	2 197,3	2 388,1	2 453,6	2 374,4	2 348,4
<i>évolution en M€</i>		190,8	65,5	-79,2	-26,0
<i>évolution en %</i>		8,7%	2,7%	-3,2%	-1,1%
Section d'investissement	179,9	257,6	282,0	255,6	213,1
<i>évolution en M€</i>		77,7	24,4	-26,4	-42,5
<i>évolution en %</i>		43,2%	9,5%	-9,4%	-16,6%

Ces hypothèses d'évolution demeurent, à ce stade de la préparation budgétaire, et compte tenu du contexte sanitaire actuel, volontairement prudentes.

Trajectoire financière 2020-2024

2020, une année exceptionnelle : des dépenses supplémentaires d'urgence et de relance, dans un contexte de baisse des recettes fiscales

➔ Un niveau de dépenses d'investissement 2020 sans précédent, marqué par une amélioration des taux de réalisation

L'exercice 2020 s'inscrit dans le contexte particulier de crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. Les anticipations de réalisations pour 2020 traduisent les moyens financiers supplémentaires mis en œuvre par la Région pour lutter contre les effets de cette crise sans précédent, notamment avec l'adoption des Plans d'urgence et de relance.

Après un tassement constaté en 2018 en raison d'une part, de l'achèvement d'opérations lourdes, de rephasages d'opérations, de retards pris par les porteurs de projets dans la réalisation de leurs opérations et de la non reconduction du fonds de soutien au développement, le niveau d'investissement s'est inscrit à la hausse en 2019 avec 702 M€¹, en progression de 42 M€ par rapport à l'année précédente.

L'amélioration de la réalisation budgétaire amorcée en 2019 se poursuit en 2020. En effet, à la fin du mois de septembre, le niveau des réalisations des dépenses d'investissement est **en hausse de 100 M€** par rapport à 2019 à la même date.

Si cette tendance constatée fin septembre se confirme, l'estimation du compte administratif 2020 laisse augurer un niveau de dépenses d'investissement avoisinant les **840 M€**, sur la base d'un taux de réalisation anticipé de l'ordre de 90%.

➔ La révision en cours d'exercice du besoin de financement par l'emprunt

Pour financer ses investissements 2020, la Région a lancé une consultation au début du premier trimestre 2020, soit avant la crise sanitaire. La collectivité a ainsi contractualisé des emprunts à long terme pour un montant de **113 M€**. A cela, s'ajoutent **33 M€** d'un emprunt de la Banque Européenne d'Investissement dont la phase de mobilisation arrivait à terme.

Avec la crise sanitaire, les projections pour 2020 ont démontré que la Région devrait mobiliser un volume d'emprunt supérieur aux montants annuels contractés depuis 2016.

¹ Réalisations hors dette

Aussi, afin d'accompagner au mieux les territoires dans la relance économique et face à la baisse de ses recettes impactées par la crise, la Région a souhaité sécuriser ses financements 2020 dont le besoin se trouve impacté à la hausse par les conséquences de la crise sanitaire.

C'est ainsi que la collectivité a lancé une seconde consultation bancaire à l'été 2020 avec la possibilité de mobiliser une partie des fonds en 2021.

A ce stade de l'exercice budgétaire, **260 M€**, en complément des 146 M€ ont été mobilisés.

Les tableaux ci-après détaillent les emprunts souscrits et leurs caractéristiques à l'issue des deux consultations.

A noter qu'en dépit du contexte économique, la Région a bénéficié de conditions de financement favorables auprès des partenaires bancaires.

Prêteur	Durée du prêt	Volume en M€	Conditions de taux
Société Générale	20	50 M€	Euribor 12m+0,41 %
Crédit Agricole	20	50 M€	fixe 1,28%
Crédit Coopératif	15	13 M€	fixe 1,20%
Banque Européenne d'investissement	25	33 M€	fixe 0%
TOTAL		146 M€	

Prêteur	Durée du prêt	Volume en M€	Conditions de taux
La Banque Postale	20	200 M€	fixe 0,67%
Le crédit Agricole	20	50 M€	fixe 0,72%
La Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes	20	10 M€	fixe 0,80%
Total mobilisé en 2020		260 M€	
La Caisse d'épargne Auvergne Limousin	20	35 M€	fixe 0,86%
La Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes	20	30 M€	fixe 0,86%
ARKEA	20	30 M€	fixe 0,77%
TOTAL potentiellement mobilisable en 2020		95 M€	

Le compte administratif 2020 projeté laisse augurer un besoin de financement complémentaire de 91,1 M€ sur les 95 M€ disponibles à ce jour. Le scénario de l'encours de dette au 31 décembre 2020 a été établi sur cette base.

➔ La dégradation prévue des ratios financiers 2020

▪ L'épargne

En 2016, le Conseil régional s'est fixé pour objectif de revenir à un niveau d'épargne brute cible de 20 % et de le maintenir dans la durée². Sous l'effet conjugué des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'évolution positive des recettes, ce ratio a dépassé 19 % sur la période 2016-2019.

Le compte administratif anticipé 2020 prévoit une diminution du taux et du volume d'épargne brute qui résulte de la baisse des recettes fiscales (TVA, TICPE, Cartes grises) et de la hausse des dépenses de fonctionnement en lien direct avec la crise sanitaire.

A noter que la réforme de l'apprentissage contribue également à cette baisse car, au-delà de l'effet volume (baisse des dépenses et des recettes de fonctionnement), elle a également privé la Région de recettes de fonctionnement qui alimentaient l'épargne, pour y substituer des recettes d'investissement³.

▪ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement au 31 décembre 2020 était prévue, avant l'arrivée de la crise sanitaire à 6 années⁴, soit un niveau respectant le plafond fixé par le Conseil régional sur la durée de la mandature. Mais la crise sanitaire et économique a conduit la Région à mobiliser des moyens financiers supplémentaires significatifs pour financer les plans d'urgence et de relance. Parallèlement, un confinement de trois mois a pour effet de diminuer drastiquement les recettes fiscales régionales, fortement corrélées à la situation économique et sociale.

La combinaison de ces deux tendances, mobilisation de dépenses exceptionnelles et baisse des recettes, donne lieu à une estimation de la capacité de désendettement de l'ordre de 10,8 ans au 31 décembre 2020.

Toutefois, cette situation qui est jugée conjoncturelle par les experts financiers, ne doit pas remettre en cause la volonté d'investir, pour soutenir et relancer l'économie régionale.

² A noter que l'intégration du transfert de compétence de transport routier (+300 M€ en fonctionnement) a modifié les équilibres entre sections. L'effort initial d'investissement est équivalent à un taux compris entre 17 et 18% après transfert.

³ Cf. Rapport de présentation des Orientations budgétaires 2020

⁴ Cf. Rapport de présentation des Orientations budgétaires 2020

➔ **Le niveau du fonds de roulement permet d'amortir en partie le choc financier**

Au 1er janvier 2020, le fonds de roulement s'établit à 135,2 M€. Compte tenu de son importance et du contexte financier, il est proposé de mobiliser le fonds de roulement pour près de 75 M€ en 2020. Sur la période à venir, l'hypothèse retenue est celle d'un fonds de roulement maintenu autour de 60 M€, suffisant pour répondre aux besoins de trésorerie.

★★★

La trajectoire financière 2021-2024 a été bâtie à partir des réalisations rétrospectives, de la prévision de réalisation 2020, ainsi que des hypothèses présentées précédemment pour les recettes et présentées dans la partie suivante pour les dépenses.

Les prévisions de dépenses du compte administratif 2020 (compte administratif simulé 2020) ont été établies sur la base des crédits ouverts aux différentes étapes budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative) et des prévisions de consommation de fin d'année.

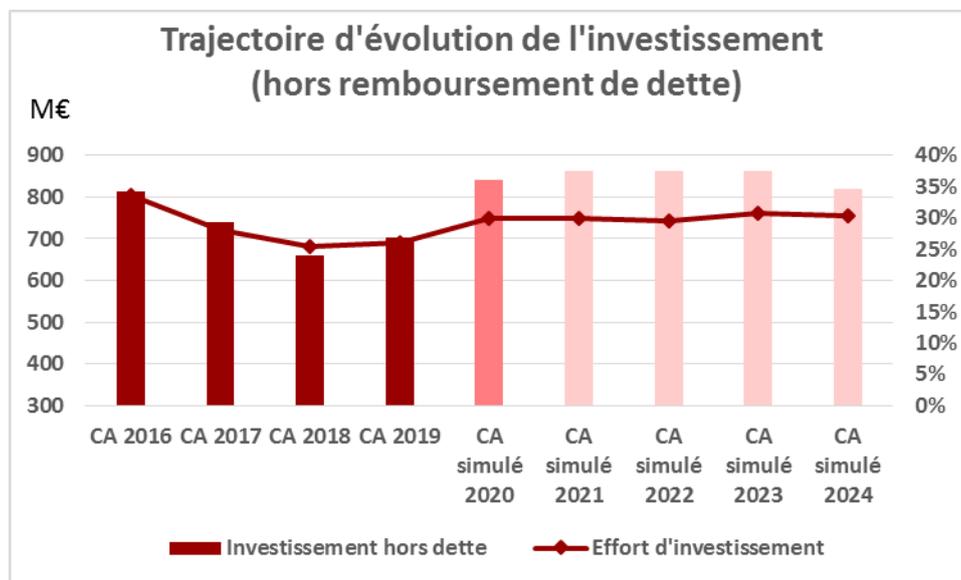
TRAJECTOIRE FINANCIERE GLOBALE

	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019	Compte Administratif simulé 2020	Compte Administratif simulé 2021	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024
Recettes de fonctionnement	1 985,9	2 343,2	2 397,2	2 478,0	2 197,3	2 388,1	2 453,6	2 374,4	2 348,4
Dépenses de fonctionnement	1 604,9	1 889,9	1 931,7	1 999,9	1 971,3	2 019,3	2 058,3	1 947,6	1 883,6
Epargne brute	381,0	453,4	465,5	478,1	226,0	368,8	395,3	426,8	464,8
Taux d'épargne brute	19,2%	19,3%	19,4%	19,3%	10,3%	15,4%	16,1%	18,0%	19,8%
Remboursement contractuel du capital de la dette	115,3	111,3	127,4	129,7	135,8	165,1	181,6	181,0	188,0
Epargne nette	265,7	342,1	338,2	348,4	90,2	203,7	213,7	245,8	276,8
Recettes d'investissement	536,9	422,8	388,2	340,5	677,0	660,2	650,3	618,1	543,1
Dépenses d'investissement hors dette	812,9	739,4	660,8	702,4	842,5	864,0	864,0	864,0	819,9
Part des dépenses d'investissement	33,6%	28,1%	25,5%	26,0%	29,9%	30,0%	29,6%	30,7%	30,3%
Besoin d'emprunt	-423,5	-250,9	-145,4	-163,5	-572,4	-402,7	-368,3	-362,6	-330,0
Nouveaux emprunts	413,3	276,4	201,0	150,0	497,1	402,6	368,3	362,5	330,0
Encours de dette hors préfinancements européens	1 825	1 990	2 064	2 084	2 446	2 683	2 870	3 051	3 193
Capacité de désendettement	4,8	4,4	4,4	4,4	10,8	7,3	7,3	7,1	6,9

Une politique d'investissement massif pour soutenir l'économie régionale

➔ La priorité à l'investissement réaffirmée

L'investissement est une priorité régionale définie dès le début de mandature. Elle est encore plus affirmée pour contrecarrer les effets de la crise et en limiter les impacts négatifs sur le territoire néo-aquitain.



La trajectoire financière présentée intègre donc cette priorité en projetant **un volume d'investissement, hors dette, élevé sur la période atteignant 864 M€** pour les trois prochaines années. A noter que les dépenses d'investissement comprennent tous les projets majeurs, les enveloppes de programmes récurrents, ainsi que les investissements au titre des fonds européens dont REACT EU.

Pour financer ces investissements, la Région dispose de plusieurs leviers.

➔ **La maîtrise dans la durée des dépenses de fonctionnement permet de dégager de l'épargne et donc d'améliorer l'autofinancement les investissements**

La stratégie régionale poursuivie depuis le début de la mandature repose sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la progression doit être contenue, et, en tout état de cause, inférieure à la dynamique des recettes régionales de fonctionnement. C'est ce qu'on peut appeler « l'effet ciseaux positif » entre des recettes et les dépenses.

A périmètre constant de dépenses et de recettes, la Région a démontré cette maîtrise : **les comptes administratifs successifs en attestent.**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'une part, de maintenir un niveau d'épargne élevé et de disposer de ratios financiers performants à la veille de la crise sanitaire, et d'autre part, de respecter la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement fixée dans le contrat financier signé avec l'Etat.

Le scénario prospectif présenté est construit avec une hypothèse de **stabilité des dépenses de fonctionnement**, hors dépenses particulière à évolution spécifique. L'objectif poursuivi est de restaurer un niveau d'épargne altéré en 2020 essentiellement par la crise sanitaire, mais également par la réforme de l'apprentissage.

Cette stabilité pourra être obtenue en limitant les ouvertures de crédits aux différentes étapes budgétaires et en prenant en considération l'amélioration du taux de réalisation.

➔ Des financements de l'Etat et de l'Europe pour contribuer à la relance

Les **dépenses spécifiques** évoquées ci-dessus font l'objet de financements particuliers ; ces dépenses **bénéficient de recettes équivalentes**, versées par des institutions tierces, soit la même année de la dépense, soit sur une autre année. Elles comprennent essentiellement les dépenses de formation professionnelle liées au PACTE, le Plan jeunes, lancé récemment en réaction aux conséquences de la crise et les Fonds Européens dont l'initiative européenne REACT EU.

L'initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe « REACT-EU » ajoute des ressources supplémentaires aux programmes opérationnels existants 2014-2020 et obéit donc aux mêmes règles que l'ensemble du PO avec possibilité de flux financiers jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant qui devrait être alloué pour la Région s'élève à 210 millions €.

Au stade actuel, une première projection théorique des « dépenses REACT » a été établie. Les travaux sont actuellement menés pour définir les projets d'investissement éligibles et prioritaires. Ces travaux qui prévoient également de planifier les interventions conduiront à actualiser les projections tant en dépenses qu'en recettes.

<i>en M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
investissement		49,0	49,0	49,0	
fonctionnement		21,0	21,0	21,0	
Dépenses REACT EU	0,0	70,0	70,0	70,0	0,0

Enfin, il est également utile de rappeler que d'autres dépenses insérées dans la catégorie « spécifiques » ne correspondent pas véritablement à des apports externes, en particulier les provisions ou les reversements de CVAE aux

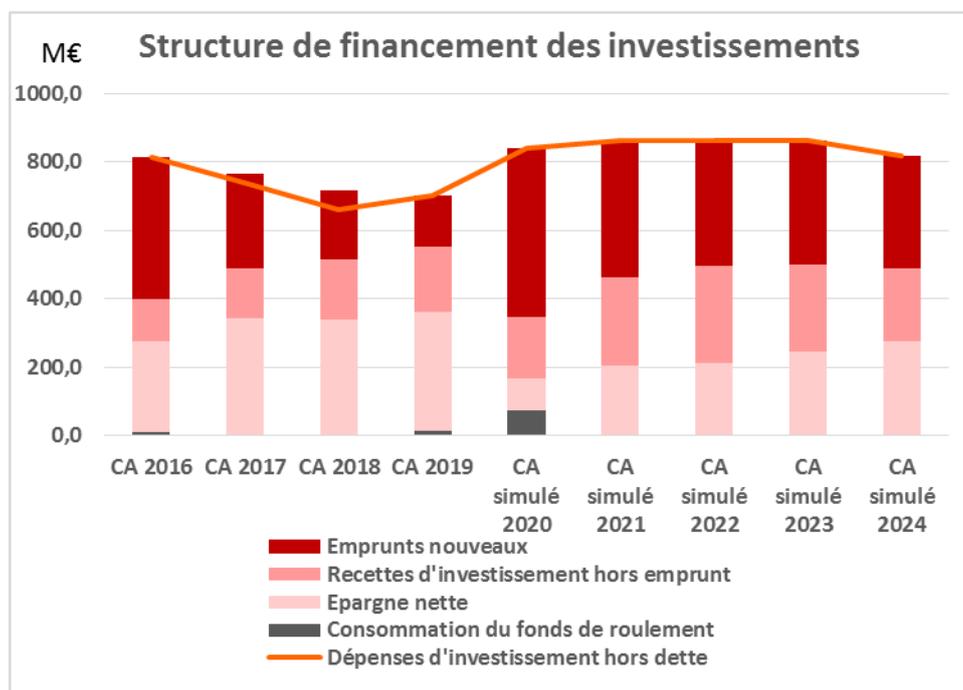
Départements en lien avec le transfert de compétences des transports routiers de voyageurs. Habituellement, elles font l'objet d'une neutralisation.

➔ **Un recours raisonné à l'emprunt pour relever le défi de l'investissement**

A partir de 2021, la prospective prévoit de faire appel à l'emprunt, mais dans une tendance dégressive car le développement de l'épargne régionale doit concomitamment permettre de diminuer les mobilisations d'emprunt. Dans la trajectoire retenue, l'enveloppe d'emprunt de 2024 s'établit en prévision à 330 M€, contre 402 M€ en 2021.

Le maintien d'un niveau d'investissement soutenu sur la période conduit à mobiliser un niveau d'emprunt moyen annuel de 365 M€ sur la période 2021-2024. En tenant compte des nouveaux emprunts et des projections de dépenses et de recettes, l'encours de la dette au 31 décembre 2020 est estimé à **2 446⁵ M€** et devrait atteindre **3 193 M€** au 31 décembre 2024.

Cet objectif de **recours dégressif** à l'emprunt résulte de la volonté de la collectivité d'améliorer sa capacité de désendettement et de dégager des marges financières.



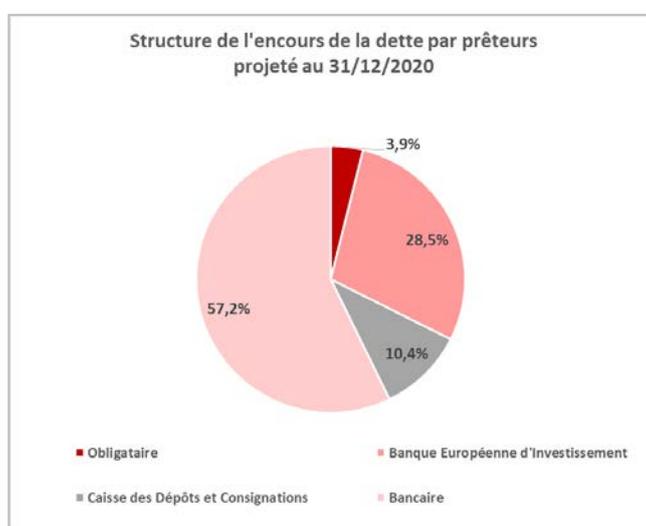
⁵Hors 19,983 M€ de préfinancements initiaux de l'Union Européenne pour les PO 2014-2020

Le retour progressif à des ratios plus conformes à la stratégie financière de la Région

➔ Retrouver une capacité de désendettement en deçà de 7 années à l'horizon 2024

Au 31 décembre 2020, la structure de l'encours de la dette projeté se caractérise par la prépondérance des enveloppes institutionnelles (Banque Européenne d'Investissement et Caisse des Dépôts) et des financements bancaires.

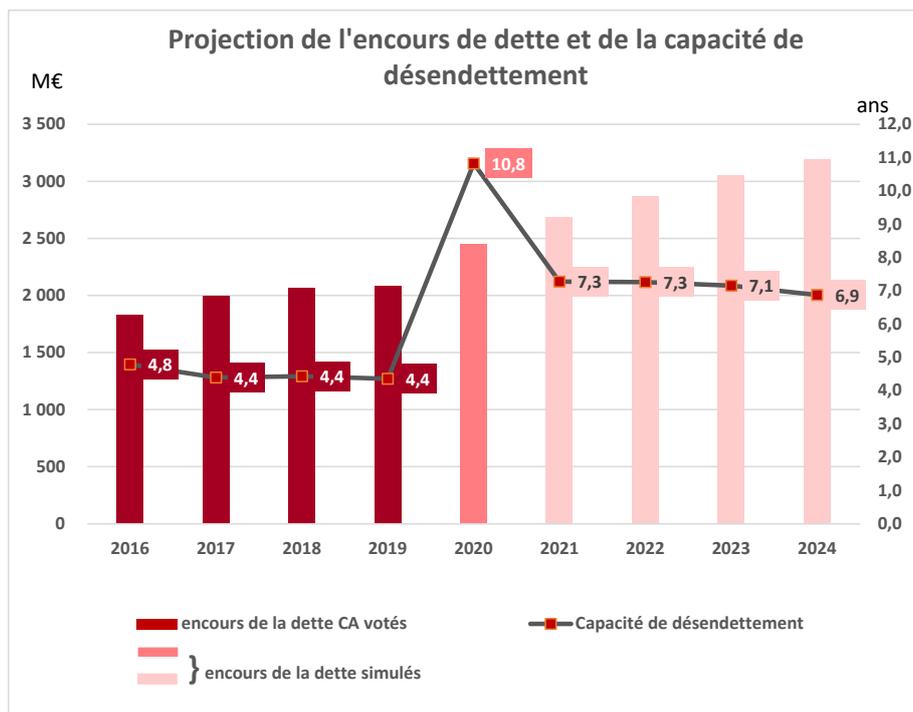
La répartition de l'encours de dette par type de taux assure à la Région une bonne visibilité sur ses échéances futures dans la mesure où plus des $\frac{3}{4}$ de l'encours sont constitués d'emprunts à taux fixes.



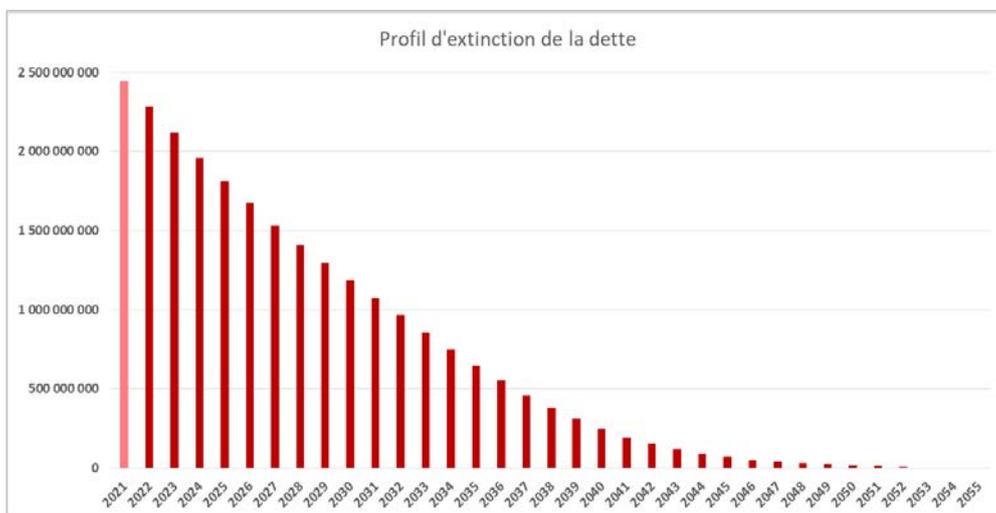
La stratégie financière que se fixe la collectivité est de **retrouver à l'horizon 2024 une capacité de désendettement inférieure à 7 années**, sous l'effet d'une évolution des recettes estimée de façon prudentielle et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant ainsi de reconstituer une épargne significative pour autofinancer le plus largement possible les investissements.

Cet objectif ne pourra toutefois être atteint que graduellement, en cas de maintien d'un haut niveau d'investissement.

La capacité de désendettement, qui mesure le temps que la Région mettrait à rembourser intégralement sa dette en y affectant la totalité de son épargne, pourrait atteindre **6,9 années** en 2024 et retrouver ainsi un niveau conforme à celui recherché de 7 années.



Compte tenu de ces éléments, le profil d'extinction de la dette est projeté comme suit au 31 décembre 2020 :



La dette est composée actuellement, pour une faible partie, d'emprunts obligataires. Pour financer ses investissements, la Région a l'intention de **diversifier, plus encore, ses sources de financement**, notamment par le recours au marché obligataire.

La stratégie de recherche de financements alternatifs au financement bancaire classique a été lancée en 2019 avec le processus de notation financière qui a permis à la Région d'obtenir la note Aa3.

La notation émise par une agence de notation indépendante permet aux éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur et d'informer les investisseurs sur la capacité de l'institution à honorer ses engagements.

En 2021, la Région prévoit d'avoir recours au marché obligataire pour financer ses investissements et notamment ceux qui concernent NEOTERRA par une émission obligataire verte. Par la suite l'objectif sera de solliciter régulièrement le marché obligataire car au-delà de la nécessaire diversification, les taux actuels sont particulièrement attractifs.

Ce mode de financement nécessite un long travail préparatoire qui devrait aboutir au 1^{er} trimestre 2021.

➔ Revenir à un taux d'épargne de 20 %

De 19,3% en 2019, le taux d'épargne s'établit à 10,3% au 31 décembre 2020.

Toutefois, la trajectoire retenue prévoit un redressement très sensible dès 2021, avec un taux de 15,4%, une progression que s'explique par une amélioration du niveau des recettes fiscales principales (TVA, TICPE, Cartes grises), la mise en place de la nouvelle recette de TVA, égale à la recette notifiée de CVAE 2020, et la stabilité des dépenses de fonctionnement, hors progression de dépenses spécifiques (PACTE, Fonds européens).

La volonté est intacte de **revenir à un taux d'épargne proche de 20%**, retour qui se matérialise en 2024, à hauteur de 19,8 %.

★★★

Les prévisions estimées à mi-octobre doivent **être appréhendées avec précaution dans ce contexte inédit**. C'est la raison pour laquelle, nous avons également sélectionné, sur la base de nombreux scénarios alternatifs, deux scénarios plus dégradés qui ajoutent, aux conséquences financières de trois mois de confinement en 2020, celles d'un confinement supplémentaire d'un mois en 2021 pour le premier et celles d'un confinement supplémentaire de deux mois en 2021 pour le second, tels que présentés en annexe.

ANNEXE

Synthèse scénario alternatif : Confinement supplémentaire d'un mois en 2021

	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019	Compte Administratif simulé 2020	Compte Administratif simulé 2021	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024
Recettes de fonctionnement	1 985,9	2 343,2	2 397,2	2 478,0	2 197,3	2 350,8	2 453,6	2 374,4	2 348,4
Dépenses de fonctionnement	1 604,9	1 889,9	1 931,7	1 999,9	1 971,3	2 019,3	2 058,8	1 948,0	1 884,1
Epargne brute	381,0	453,4	465,5	478,1	226,0	331,5	394,8	426,4	464,3
Taux d'épargne brute	19,2%	19,3%	19,4%	19,3%	10,3%	14,1%	16,1%	18,0%	19,8%
Remboursement contractuel du capital de la dette	115,3	111,3	127,4	129,7	135,8	165,1	183,3	182,8	189,9
Epargne nette	265,7	342,1	338,2	348,4	90,2	166,4	211,5	243,6	274,4
Recettes d'investissement	536,9	422,8	388,2	340,5	677,0	697,5	652,4	620,4	545,4
Dépenses d'investissement hors dette	812,9	739,4	660,8	702,4	842,5	864,0	864,0	864,0	819,9
Part des dépenses d'investissement	33,6%	28,1%	25,5%	26,0%	29,9%	30,0%	29,6%	30,7%	30,3%
Besoin d'emprunt	-423,5	-250,9	-145,4	-163,5	-572,4	-440,0	-370,5	-364,8	-332,4
Nouveaux emprunts	413,3	276,4	201,0	150,0	497,1	439,9	370,4	364,8	332,3
Encours de dette hors préfinancements européens	1 825	1 990	2 064	2 084	2 446	2 720	2 907	3 089	3 232
Capacité de désendettement	4,8	4,4	4,4	4,4	10,8	8,2	7,4	7,2	7,0

Synthèse scénario alternatif : Confinement supplémentaire de deux mois en 2021

	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019	Compte Administratif simulé 2020	Compte Administratif simulé 2021	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024
Recettes de fonctionnement	1 985,9	2 343,2	2 397,2	2 478,0	2 197,3	2 333,8	2 453,6	2 374,4	2 348,4
Dépenses de fonctionnement	1 604,9	1 889,9	1 931,7	1 999,9	1 971,3	2 019,3	2 059,0	1 948,2	1 884,3
Epargne brute	381,0	453,4	465,5	478,1	226,0	314,5	394,6	426,2	464,1
Taux d'épargne brute	19,2%	19,3%	19,4%	19,3%	10,3%	13,5%	16,1%	17,9%	19,8%
Remboursement contractuel du capital de la dette	115,3	111,3	127,4	129,7	135,8	165,1	184,0	183,6	190,7
Epargne nette	265,7	342,1	338,2	348,4	90,2	149,4	210,6	242,6	273,4
Recettes d'investissement	536,9	422,8	388,2	340,5	677,0	714,5	653,4	621,4	546,5
Dépenses d'investissement hors dette	812,9	739,4	660,8	702,4	842,5	864,0	864,0	864,0	819,9
Part des dépenses d'investissement	33,6%	28,1%	25,5%	26,0%	29,9%	30,0%	29,6%	30,7%	30,3%
Besoin d'emprunt	-423,5	-250,9	-145,4	-163,5	-572,4	-457,0	-371,4	-365,8	-333,4
Nouveaux emprunts	413,3	276,4	201,0	150,0	497,1	456,9	371,4	365,8	333,4
Encours de dette hors préfinancements européens	1 825	1 990	2 064	2 084	2 446	2 737	2 925	3 107	3 250
Capacité de désendettement	4,8	4,4	4,4	4,4	10,8	8,7	7,4	7,3	7,0

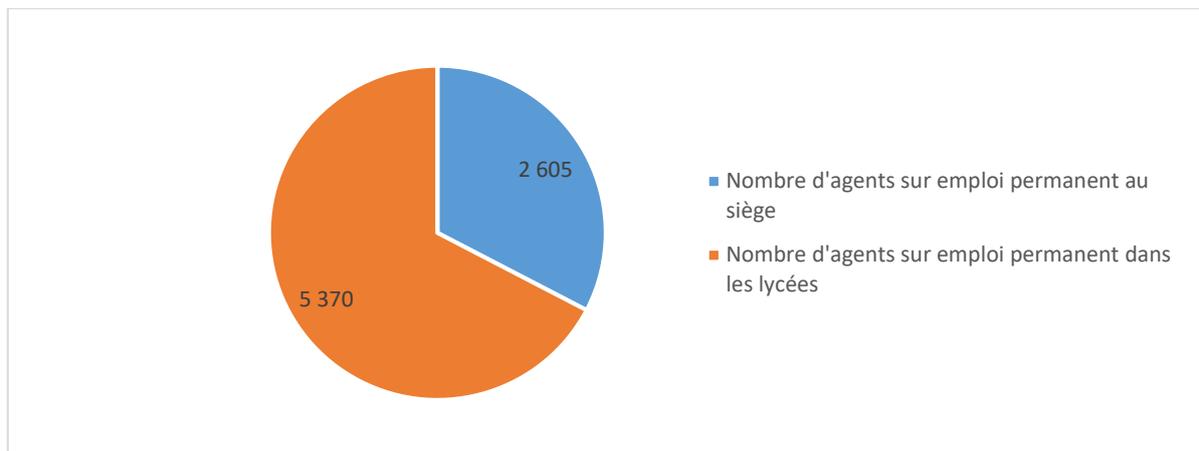
ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les dépenses de personnel

A – La structure des effectifs

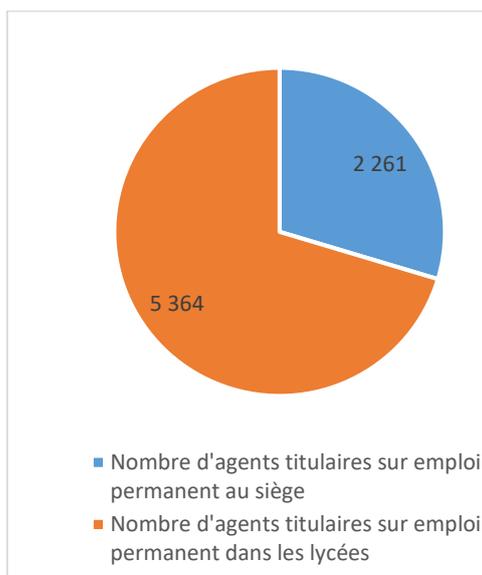
Au 31 décembre 2019, l'effectif de la Région Nouvelle-Aquitaine s'élevait à 7 975 agents sur postes permanents et se décomposait de la façon suivante :

67,3% sont des agents des lycées

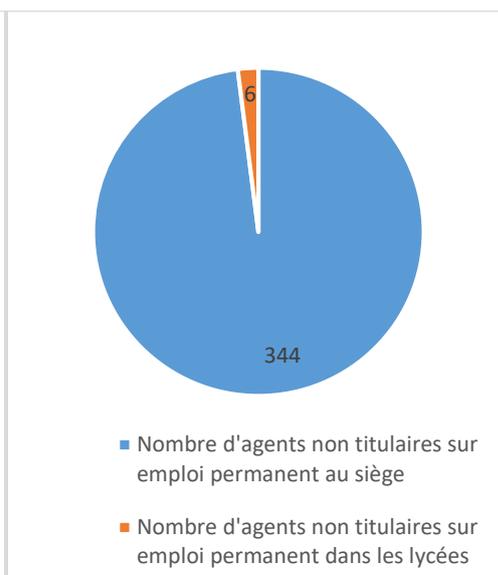


95,6% des agents sont des fonctionnaires

Fonctionnaires



Contractuels

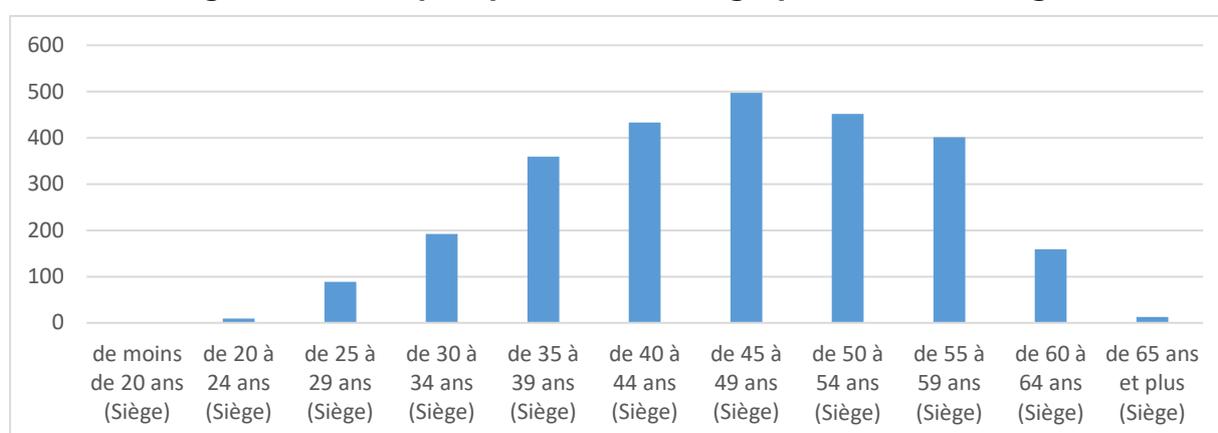


Les agents de catégorie A représentent 14,43 % des effectifs sur emplois permanents, les agents de catégorie B, 7,21% et les agents de catégorie C, 78,36 %.

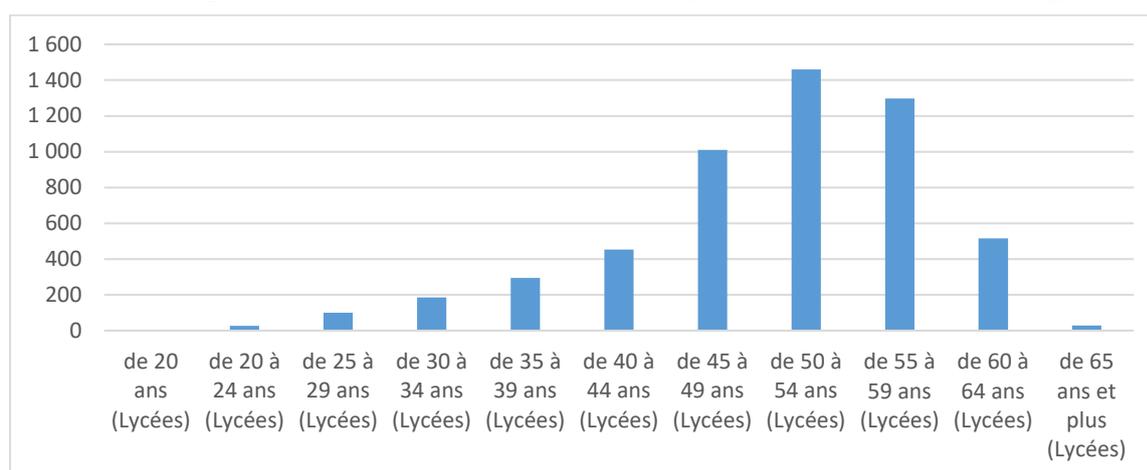
Par ailleurs, la Région continue sa politique volontariste dans le domaine du handicap avec une part d'agents en situation de handicap qui atteint 8,5% des effectifs.

En termes de pyramide des âges, la moyenne d'âge des effectifs augmente chaque année, près de 54% ayant plus de 50 ans. Ce vieillissement de la population constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et peut avoir des répercussions sur l'absentéisme, notamment dans les lycées en lien avec la pénibilité des métiers.

Nombre d'agents sur emploi permanent siège par tranche d'âges



Nombre d'agents sur emploi permanent lycées par tranche d'âges



B – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel au 31 décembre 2019 se sont élevées à **370 531 847** : hors groupes d'élus, dont 97,45 % au titre de la masse salariale et 2,55 % au titre des autres dépenses de personnel (politiques sociales, formation, prévention des risques professionnels, santé...).

Les rémunérations brutes des agents occupant un emploi permanent se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires	195 085 831 €
Régime indemnitaire	56 149 749 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	1 349 072 €
Heures supplémentaires	462 601 €

Fin 2017, dans le cadre du contrat de progrès social, la Région Nouvelle-Aquitaine a procédé à une harmonisation du régime indemnitaire de ses agents issus des trois anciennes régions, avec un alignement vers le haut légal principalement pour les plus faibles rémunérations. Cette harmonisation des politiques de rémunération a été étalée sur 4 ans, avec une revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année. 2021 sera donc la dernière année de cette mise en œuvre progressive.

La Région est bien entendu engagée pleinement dans une politique de maîtrise des effectifs et des dépenses de personnel. Le Glissement Vieillesse Technicité dû aux progressions de carrières (avancement de grade et d'échelons) est limité à 1,24%, et la politique de remplacement a été optimisée.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi mensuel à partir des taux de consommation et des indicateurs, de façon à anticiper et à ajuster les prévisions de dépenses. Le déploiement au 1^{er} janvier 2020 d'un Système d'Information de Ressources Humaines (SIRH) et d'une architecture comptable unifiés, ainsi que la mise en œuvre d'un pilotage renforcé sur la masse salariale, vont dans ce sens.

Concernant **les autres dépenses de personnel**, la Région Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2019 un budget de 6,783 M€ au titre des politiques sociales (prestations d'action sociale, participation aux frais de restauration et subventions aux associations).

Avec l'harmonisation des prestations sociales, les agents des 3 sites bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2020 d'un contrat unique avec un seul prestataire en santé et en prévoyance. La Région y participe au bénéfice de ses agents à hauteur de 1,869 M€ en 2019

Par ailleurs, la Région continue ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle, gage du développement des compétences des agents en réponse aux besoins des politiques publiques à mettre en œuvre. En 2019, 18 715 jours de formation ont été déployés représentant un montant de 1,239 M€.

C – L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

L'année 2021 sera la dernière année d'application de l'harmonisation du régime indemnitaire dans le cadre du contrat de progrès social, pour un montant avoisinant les 3 M€.

Une dernière campagne d'intégration des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement vers le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux va être organisée.

Un impact de la situation sanitaire liée au Covid-19 est à prévoir dans les lycées, avec un renforcement des moyens alloués au remplacement (agents malades ou cas contacts).

Par ailleurs, une série de mesures gouvernementales devraient venir impacter la progression des dépenses de personnel sur les prochains exercices, notamment :

- La poursuite de la mise en œuvre des revalorisations indiciaires du Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations, l'année 2021 étant pour l'instant la dernière année prévue ;
- L'application des mesures réglementaires liées à l'indemnité compensatrice de CSG et à la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat ;
- Le projet de décret sur l'indemnité de fin de contrats courts, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le projet de texte prévoit que son montant s'élèvera, comme dans le secteur privé, à 10% de la rémunération brute globale versée à l'agent. Cette mesure a été évaluée à un coût annuel dépassant 2,6 M€ dont 2,3 M€ pour les lycées.

De façon à limiter l'impact de ces mesures et à respecter la stratégie financière de la collectivité portant notamment sur la maîtrise de la masse salariale, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra en 2021 sa politique en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, qui s'appuie sur la maîtrise du tableau des emplois et l'application des critères de dotation dans les lycées.

Pluriannualité (Autorisations de programme et d'engagement)

La majeure partie du budget régional est gérée en Autorisations de Programme (AP) pour la section d'investissement et en Autorisations d'Engagement (AE) pour la section de fonctionnement. Les dépenses de frais de personnel, de dette et quelques opérations à caractère strictement financier sont exclues du champ de la pluriannualité.

Les modalités de gestion des AP, des AE et des CP afférents sont définies par le règlement budgétaire et financier adopté le 1^{er} février 2016 et modifié le 24 octobre 2016. Ce règlement encadre la gestion pluriannuelle et fixe notamment les règles relatives au cycle de vie et à la caducité d'une AP/AE ainsi que les règles de gestion des AP/AE affectées.

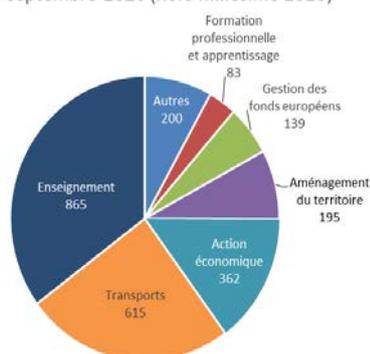
C'est ainsi que toutes les AP et AE qui n'ont pas été affectées au cours de l'exercice sont automatiquement annulées, excepté celles qui couvrent le Programme Opérationnel (PO) 2014-2020 des Fonds Européens et le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

A la clôture de chaque exercice comptable, l'ensemble des AP et des AE affectées par la Commission permanente au fil de ses réunions et qui n'a pas fait encore l'objet de mandatements, constitue le stock des AP et des AE affectées et non réalisées. A ce stock, s'ajoutent les AP/AE libres d'emploi des PO et CPER.

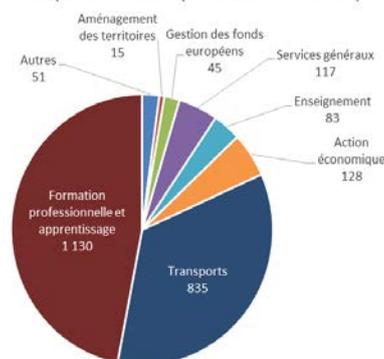
Analyse du stock d'AP et d'AE au 30 septembre 2020

Ayant pour objectif d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme, cette analyse du stock à la fin du mois de septembre 2020 présente les Autorisations de Programme et les Autorisations d'Engagement restant à mandater (affectées et non mandatées) relatives aux millésimes des exercices antérieurs à 2020, pour un montant global de 4 863 M€¹.

Stock d'AP par secteur d'intervention (en M€) au 30 septembre 2020 (hors millésime 2020)



Stock d'AE par secteur d'intervention (M€) au 30 septembre 2020 (hors millésime 2020)

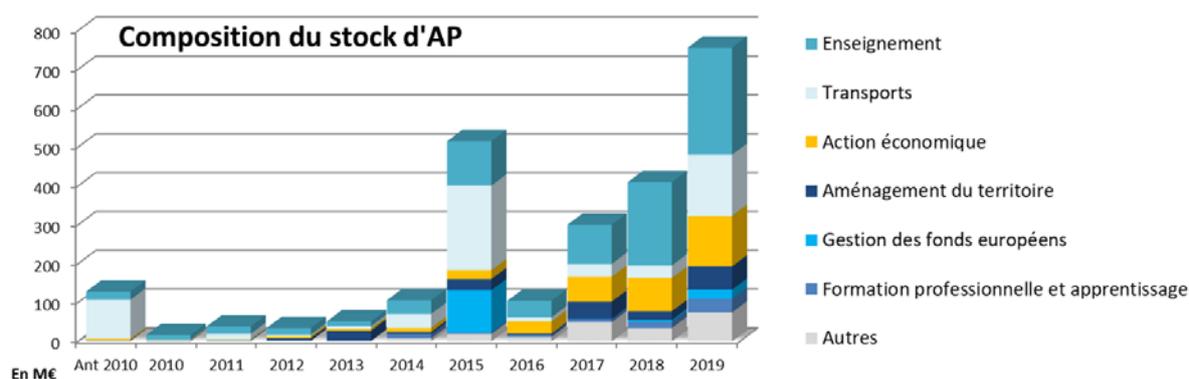


¹ Le stock d'AP et d'AE s'élevait à 5 648 M€ au 1^{er} janvier 2020.

Répartition du stock d'AP par millésime et secteur d'intervention

Le stock des AP qui s'élève à 2 458,163 M€ est majoritairement composé d'AP millésimées 2015, 2017, 2018 et 2019 (respectivement 515 M€, 300 M€, 409 M€ et 756 M€, soit 80,6 % du stock total). Le stock des AP 2015 s'explique par l'ouverture et l'affectation anticipée d'autorisations de programme à la veille de la fusion des trois anciennes régions. En ce qui concerne 2017 et 2018, les AP concernent essentiellement le PPI lycées. Pour 2019, elles concernent les transports (impacts de la nouvelle convention TER, certaines dépenses de fonctionnement sont désormais imputées en investissement notamment les échanges d'organes sécuritaires et techniques).

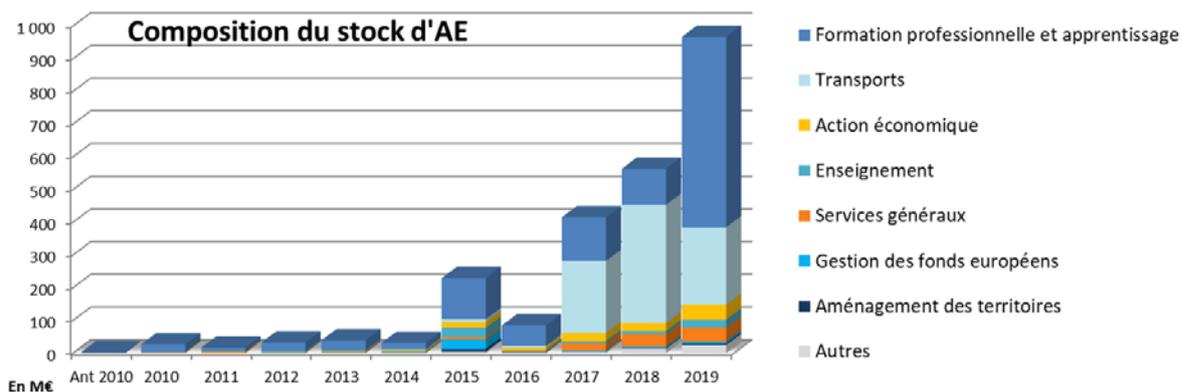
Les secteurs de l'enseignement (PPI Lycées essentiellement), des transports (CPER 2014/2020 pour les infrastructures ferroviaires et les routes nationales et nouvelle convention TER en investissement) et de l'action économique (les fonds de capital investissement et le fonds de garantie agricole) sont prépondérants avec 865 M€, 615 M€ et 362 M€.



Répartition du stock d'AE par millésime et secteur d'intervention

Le stock d'AE qui s'élève à 2 405,329 M€ est essentiellement constitué d'AE millésimées 2017, 2018 et 2019. Ces trois millésimes représentent 81 % des AE affectées non mandatées.

Les chapitres transports et formation professionnelle-apprentissage représentent à eux seuls 82 % du stock d'AE. Ce stock est principalement composé d'AE ouvertes et affectées au titre de marchés pluriannuels (formation, transports interurbains et transports scolaires). En ce qui concerne 2019, des AE ont été ouvertes pour le PACTE.



La Région a engagé depuis 2016 un processus d'examen détaillé et régulier de son stock d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement, constitué par les affectations antérieures à l'exercice en cours.

Cette démarche permet ainsi de disposer d'un stock actualisé, établi au plus près de la réalité des engagements financiers sans remise en cause des engagements pris par la collectivité.

ANNEXE : CONTEXTE ECONOMIQUE

Chiffres clés avant la crise du Covid-19

6 millions de Néo-aquitains

Population régionale au 1 ^{er} janvier 2020	Rang des régions
6,0 millions de néo-aquitains	3 ^e
+ 254 500 habitants depuis 2010	4 ^e
71 habitants/km ² (119 en France métropolitaine)	10 ^e
Structure par âges :	
- Moins de 20 ans : 22 %	12 ^e
- 20 à 64 ans : 54 %	10 ^e
- 65 ans et plus : 24 %	1 ^{er}

Insee, estimation de population – janvier 2020

La concentration de la population dans les agglomérations denses et sur le littoral s'accroît depuis le début des années 2000. Entre 2012 et 2017, la croissance démographique des aires urbaines de Bordeaux, Bayonne et La Rochelle a été très soutenue, alors qu'elle n'était que de 2,6% en moyenne sur la région.

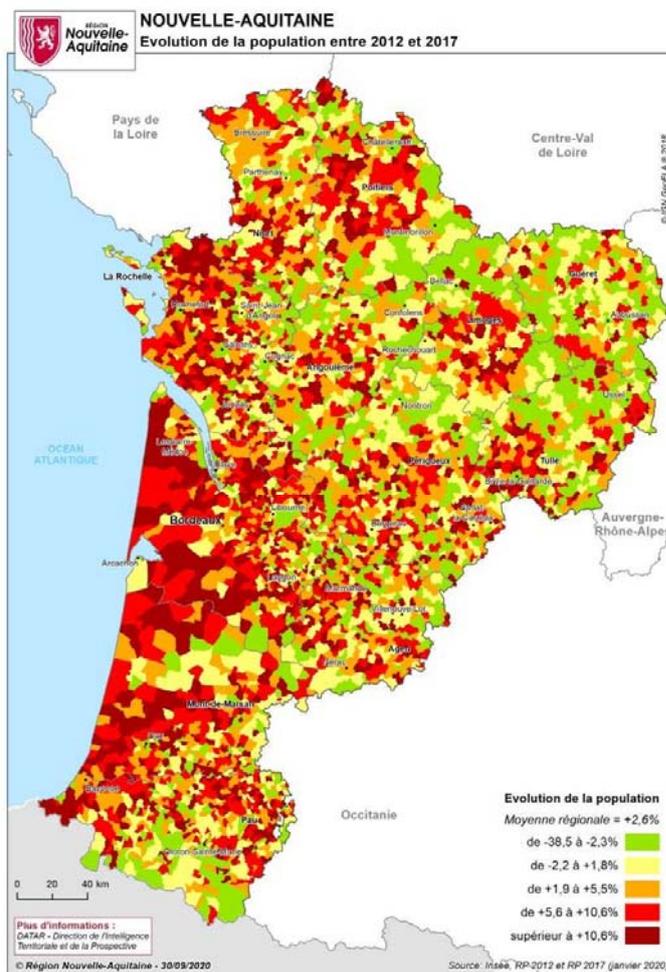
Population des principales aires urbaines de la région en 2017	
Bordeaux	1 247 980 (+8 % en 5 ans)
Bayonne	304 890 (+6 % en 5 ans)
Limoges	283 560 (+0 % en 5 ans)
Poitiers	265 780 (+3 % en 5 ans)
Pau	244 750 (+2 % en 5 ans)
La Rochelle	216 990 (+5 % en 5 ans)
Angoulême	182 420 (+0 % en 5 ans)
Niort	157 420 (+ 2 % en 5 ans)
Agen	113 580 (+2 % en 5 ans)
Périgueux	102 930 (+1 % en 5 ans)
Brive-la-G.	102 350 (+1 % en 5 ans)

Insee, RP 2017 - juin 2020

Sur les 10 dernières années, la population régionale a augmenté plus rapidement qu'au niveau national (+4,4 % contre +3,4 %). La Nouvelle-Aquitaine est au **3^e rang des régions les plus attractives de France**: l'excédent migratoire contribue chaque année à hauteur de 0,4 % à l'augmentation de la population (-0,1 % en France métropolitaine). Le solde naturel (naissances – décès) freine à l'inverse la croissance démographique (-0,2 % chaque année contre +0,2 % au niveau national).

L'indice de vieillissement de la population est un des plus élevés de France métropolitaine : en 2020, la région compte 113 seniors* pour 100 jeunes de moins de 20 ans, nettement plus qu'en moyenne nationale (87 seniors pour 100 jeunes).

*65 ans et au-delà



2,4 millions d'emplois salariés et non-salariés

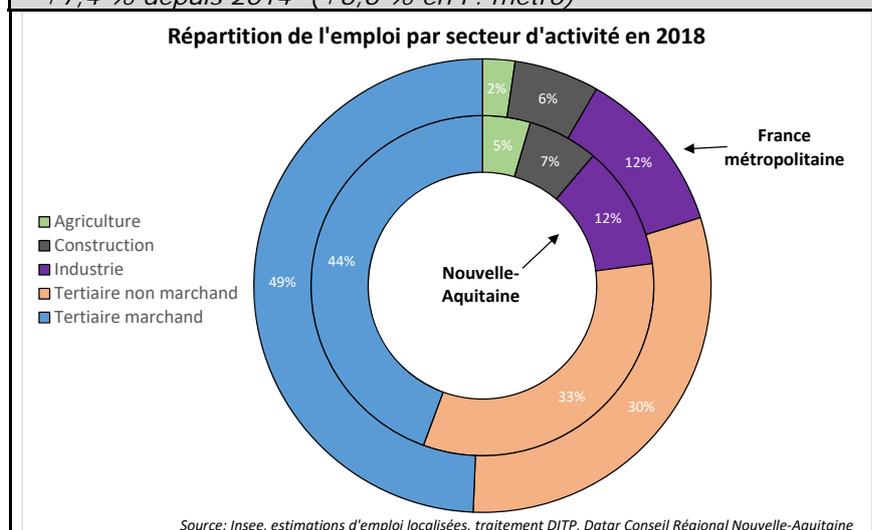
Emploi total au 31 décembre 2018	Rang des régions
Emploi total : 2,4 millions +3,6 % depuis 2014 (+3,3 % en F. métro)	3 ^e
• salarié : 2,1 millions	3 ^e
• non-salarié : 0,3 million	4 ^e

Insee, estimations d'emploi localisées – 2^{ème} estimation, mai 2020

Avant-crise, la région créait proportionnellement plus d'emplois qu'en moyenne nationale.

Répartition de l'emploi total par secteur	Rang des régions
Agriculture : 109 420 -3,2 % depuis 2014 (-2,7 % en F. métro)	1 ^{er}
Construction: 161 200 -0,1 % depuis 2014 (-0,7 % en F. métro)	3 ^e
Industrie: 284 370 +0,3 % depuis 2014 (-1,5 % en F. métro)	5 ^e
Tertiaire non marchand : 790 280 +1,6 % depuis 2014 (+1,3 % en F. métro)	3 ^e
Tertiaire marchand : 1 074 710 +7,4 % depuis 2014 (+6,6 % en F. métro)	3 ^e

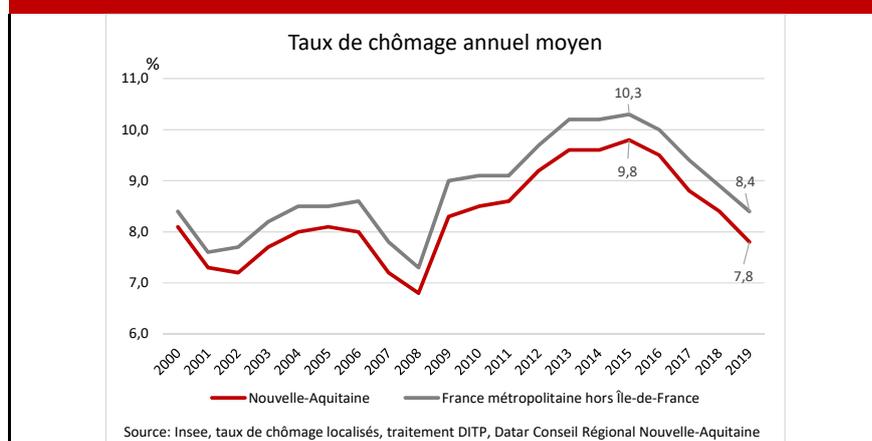
En 2017 et 2018, la construction et l'industrie ont créé des emplois. Lors de ces deux années l'emploi industriel a progressé plus rapidement en Nouvelle-Aquitaine qu'en France métropolitaine.



Insee, estimation d'emploi localisées – 2^{ème} estimation, mai 2020

La répartition régionale de l'emploi entre les principaux secteurs d'activité diffère légèrement de celle observée au niveau national. Alors que le poids de l'industrie est identique, l'agriculture ainsi que, dans une moindre mesure, le tertiaire non marchand et le BTP sont surreprésentés tandis que, à l'inverse, le tertiaire marchand est sous-représenté.

Taux de chômage annuel moyen 2019



Insee, taux de chômage localisés (moyenne annuelle) – mai 2020

A partir du pic de 2015, la baisse du taux de chômage était quasi constante en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national.

Depuis le début des années 2000, le taux de chômage néo-aquitain était inférieur au taux de chômage national

430 500 entreprises et 67 200 créations en 2019

Entreprises 2019	Rang des régions
Nombre d'entreprises au 1^{er} janvier : 430 524 <i>+6,4 % sur un an (+6,2 % en F. métro)</i>	5 ^e
Créations sur l'année : 67 155 <i>+15,7 % sur un an (+18,2 % en F. métro)</i> Créations hors entreprises individuelles : 15 333 <i>+6,5 % sur un an (+9,0 % en F. métro)</i>	5 ^e
Taux de création d'entreprises* : 15,6 % <i>(15,5 % en moyenne nationale hors Île-de-France)</i>	5 ^e
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;"> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"> Taux de création d'entreprises de 9,3 à 12% de 12,1 à 15% de 15,1 à 18% de 18,1 à 19,9% </p> </div> <div style="flex: 1; padding-left: 10px;"> <p style="font-size: x-small; margin-top: 10px;"> <i>* Taux de création d'entreprises : nombre de création sur une année divisé par le stock d'entreprises au 31 décembre de l'année précédente.</i> </p> </div> </div>	

La région concentre 12 % des entreprises françaises (hors Île-de-France).

Plus d'un quart des entreprises créées le sont dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (27 % contre 29 % à l'échelle nationale).

L'information/communication affiche le taux de création le plus élevé : 23 % contre 22 % à l'échelle nationale

Le taux de création d'entreprises est notablement plus élevé dans les zones d'emploi en nette croissance démographique situées à l'ouest de la région et dans les deux zones d'emploi incluant les anciennes capitales régionales.

Bordeaux (20 %), La Teste-de-Buch (17 %), la Rochelle, Poitiers et Limoges (16 %) sont les zones les plus dynamiques.

Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE), septembre 2020. Le REE recense les entreprises du secteur marchand hors agriculture.

Défaillances d'entreprises en 2019 : 4 361

-3,8 % sur un an (-4,1 % en F. métro)

Insee, données Fiben Banque de France, septembre 2020

Dans l'industrie, les défaillances ont reculé de 10,6 % en 2019, plus qu'en moyenne nationale (-9,5 %).

Produit intérieur brut : 177 milliards d'euros

Comptes régionaux annuels 2018

Rang des régions

PIB en valeur : 177 037 M€

3^e

Eurostat, statistiques régionales – base de données septembre 2020

Exportations : 24 milliards d'euros

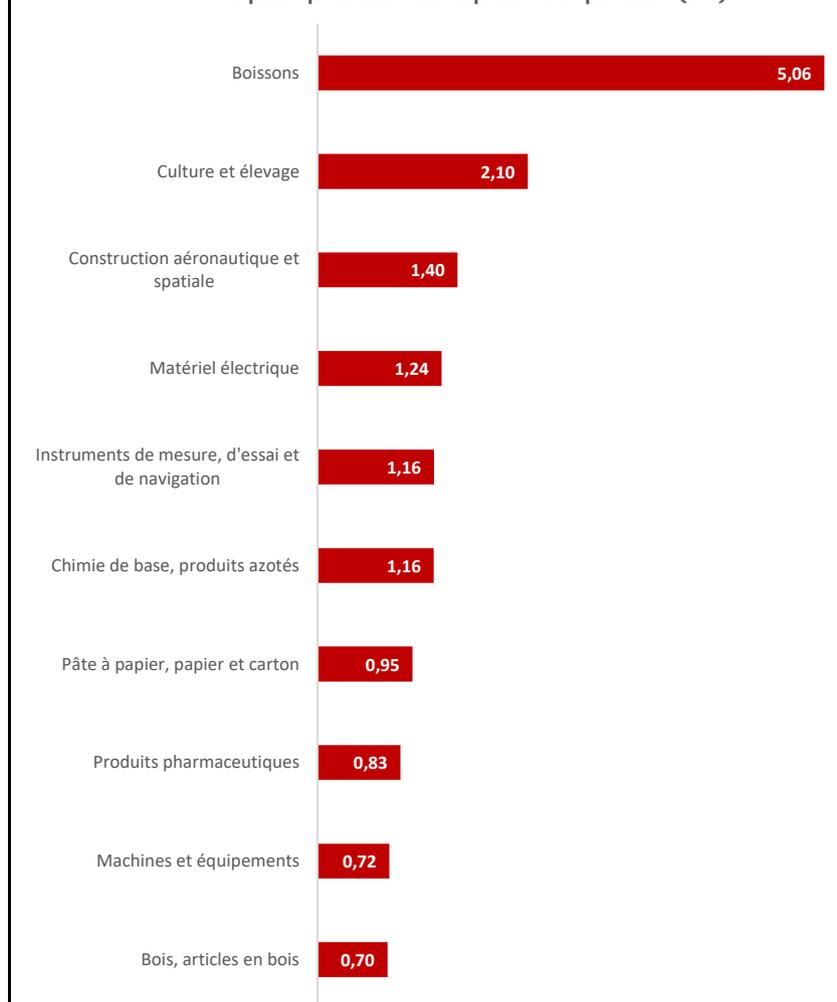
Exportations 2019

Rang des régions

Exportations totales en valeur: 24,2 Md€

7^e

Principaux produits néo-aquitains exportés - (M€)



10 produits représentent à eux seuls plus de 63 % de la valeur totale des exportations régionales en 2019.

Pour la moitié d'entre eux, la Nouvelle-Aquitaine occupe une position de leader national:

- **1^{ère} région exportatrice** avec près d'un tiers de la valeur totale des exportations françaises pour les boissons, le bois et les articles en bois.
- **2^e région exportatrice** pour la culture et l'élevage (15 % des exportations nationales derrière Occitanie) et la pâte à papier, le papier et carton (24 % des exportations nationales derrière Grand Est).
- **4^e région exportatrice** pour la construction aéronautique et spatiale (3% des exportations nationales, hors matériel militaire) et les appareils de mesure et navigation (11 % des exportations nationales).

Douanes françaises, LeKiosque – septembre 2020

2,4 milliards consacrés à la recherche et au développement

Effectifs et dépenses de R&D en 2017	Rang des régions	
Effectifs de R&D : 22 793 <i>+13 % depuis 2012 (+7 % en France métró)</i>	5 ^e 2 ^e	En 2017, la Région a consacré à la R&D un budget par habitant plus élevé qu'au niveau national : 12,1 € contre 10,2 € en France métropolitaine. <i>MENSR, Enquête sur le financement de la recherche par les collectivités territoriales – février 2019</i>
Dépenses intérieures de R&D : 2 358 M€ <i>+15 % par rapport à 2012 (+9 % en France métró)</i>	5 ^e 3 ^e	
Effort de recherche (DIRD/PIB 2017) : 1,4 % <i>(2,2 % en France métropolitaine)</i>	8 ^e	

MENSR, Etudes statistiques (janvier 2020) et note d'information n°1 (janvier 2020)

Demande de brevets nationaux (INPI) en 2018	Rang des régions
Brevets déposés en 2018 : 613 <i>(Moyenne sur les 4 dernières années : 675)</i>	6 ^e

NOUVELLE-AQUITAINE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES
(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)

Déposant	Nombre de brevets
SAFRAN	63
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	41
BORDEAUX INP	22
MOTEURS LEROY-SOMER*	21
LEGRAND	17
AIRBUS	14
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX*	9
UNIVERSITÉ DE LIMOGES*	9
UNIVERSITÉ DE POITIERS*	8
SATECO*	7

Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.
Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).
* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)
SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020

INPI, Statistiques régionales des demandes de brevets, juin 2019

INPI, Palmarès de demandes de brevets des personnes morales, juin 2020

210 027 étudiants dans l'enseignement supérieur

Etudiants en 2019-2020	Rang des régions
Effectif total : 210 027 <i>+1 % sur un an (+2 % en France métro)</i>	6 ^e
dont effectifs universitaires : 130 468	6 ^e
dont élèves ingénieurs : 9 295	7 ^e

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Repères et Références Statistiques (RERS), édition août 2020

42 821 apprentis, 205 887 lycéens

Apprentis en CFA au 31 décembre 2019	Rang des régions
Effectif total : 42 821 <i>+9 % sur un an (+7 % en France)</i>	3 ^e 3 ^e

Ministère de l'éducation, L'apprentissage au 31 décembre 2019, 27 septembre 2020

Lycéens en établissements public et privé sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale en 2019-2020	Rang des régions
Lycées polyvalents, généraux et technologiques : 163 283 <i>+0,1 % sur un an (0,0 % en France métropolitaine)</i>	5 ^e
Lycées professionnels : 41 500 <i>-2,4 % sur un an (-2,0 % en France métropolitaine)</i>	4 ^e
Etablissements régionaux d'enseignement adapté : 1 240 <i>+1,1 % sur un an (-0,3 % en France métropolitaine)</i>	2 ^e

Ministère de l'éducation, base de données mise à jour en décembre 2019

L'économie régionale avant la crise Covid-19 Bilan 2019

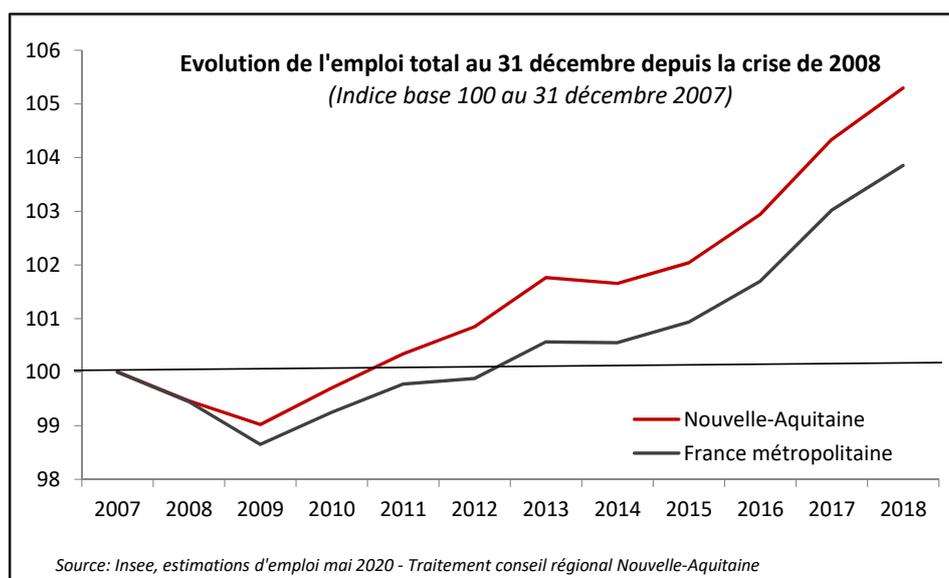
A la fin de l'année 2019, les perspectives régionales d'activité et d'emploi étaient largement favorables. L'économie néo-aquitaine faisait preuve selon la Banque de France d'une « résistance rassurante » malgré les tensions géopolitiques internationales et un contexte social national tendu. Pôle emploi, dans son enquête sur les besoins en main d'œuvre, classait la Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} rang des régions enregistrant la plus forte hausse des prévisions d'embauches pour l'année 2020 (+ 19 % sur un an contre +10 % en moyenne nationale)¹.

Dynamique et diversifiée, créant des emplois à un rythme plus rapide que la moyenne nationale, l'économie régionale abordait ainsi l'année 2020 avec de solides atouts.

Une croissance de l'emploi plus rapide qu'en France depuis 2010

Au début de l'année 2019, plus de 2,4 millions de Néo-aquitains occupaient un emploi salarié ou non salarié, soit 9 % du total national et le 3^e rang des régions derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes². Parmi ces emplois, les salariés sont nettement majoritaires (87 %) même si leur part est moindre qu'à l'échelle nationale (90 %), compte tenu en particulier du poids de l'agriculture et de l'artisanat dans le tissu régional.

Depuis 2010, la région créait chaque année proportionnellement plus d'emplois qu'au niveau national (+0,7 % par an en moyenne contre +0,5 % en France métropolitaine).



¹ Pôle emploi, Enquête besoins en main d'œuvre (BMO) 2020 publiée le 20 mai 2020

² Insee, estimations d'emploi localisées au 31 décembre 2018 – 2^{ème} estimation, mai 2020

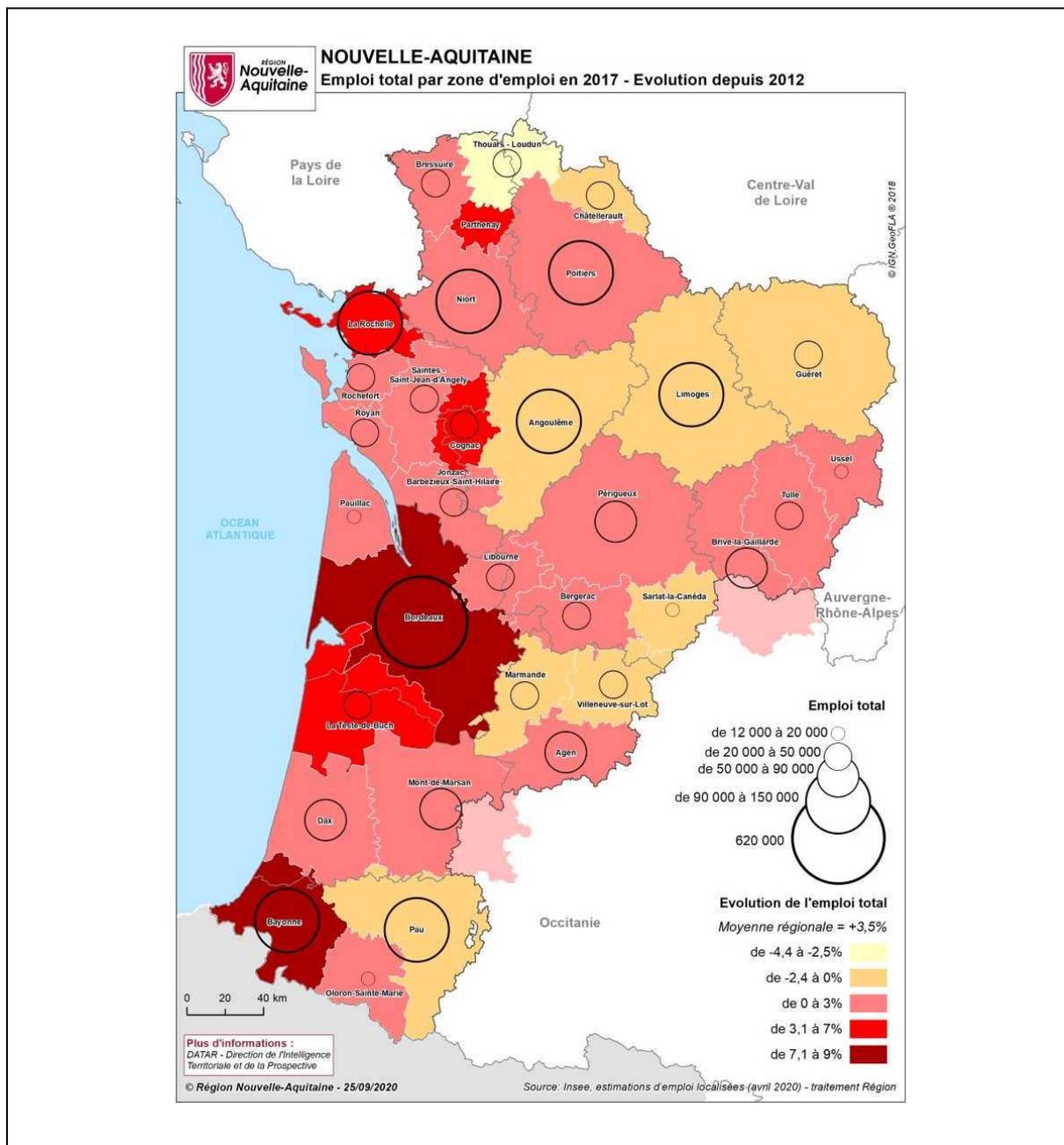
Initialement portées par le seul secteur tertiaire, les créations d'emplois ont été également soutenues à partir de 2017 par le BTP et par l'industrie, laquelle a recruté à nouveau après plusieurs années d'érosion quasi continue de ses effectifs.

Sur l'ensemble de l'année 2019 le secteur marchand a continué de créer des emplois³. Les effectifs salariés ont augmenté de 1,5 % entre la fin de l'année 2018 et la fin de l'année 2019, en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national. Les embauches ont augmenté dans l'ensemble des grands secteurs d'activité : BTP (+2,5 % contre +3,5 % au niveau national), le tertiaire (+1,6 % comme au niveau national), l'industrie (+0,7 % contre +0,3 %) et l'agriculture (+0,4% contre +1,0 %).

Cette évolution est néanmoins hétérogène dans les territoires. A l'image de la population, l'emploi est concentré dans les grandes agglomérations et sur la façade atlantique. Cette tendance s'est amplifiée entre 2012 et 2017.

La zone d'emploi de Bordeaux, qui représente plus d'un quart des emplois de la région (26 %) est celle qui a créé le plus grand nombre de postes sur les cinq dernières années (+9 %). Hors Bordeaux, cinq territoires ont également soutenu la création d'emplois : Bayonne (+8 %), Parthenay et La Teste-de-Buch (+6 %), Cognac (+5 %) et La Rochelle (+4 %). A l'inverse, neuf zones d'emploi, situées à l'est de la région, ont perdu des emplois. La déprise est particulièrement forte dans le nord-est, à Thouars-Loudun (-4 %), Guéret et Châtelleraut (-2 %).

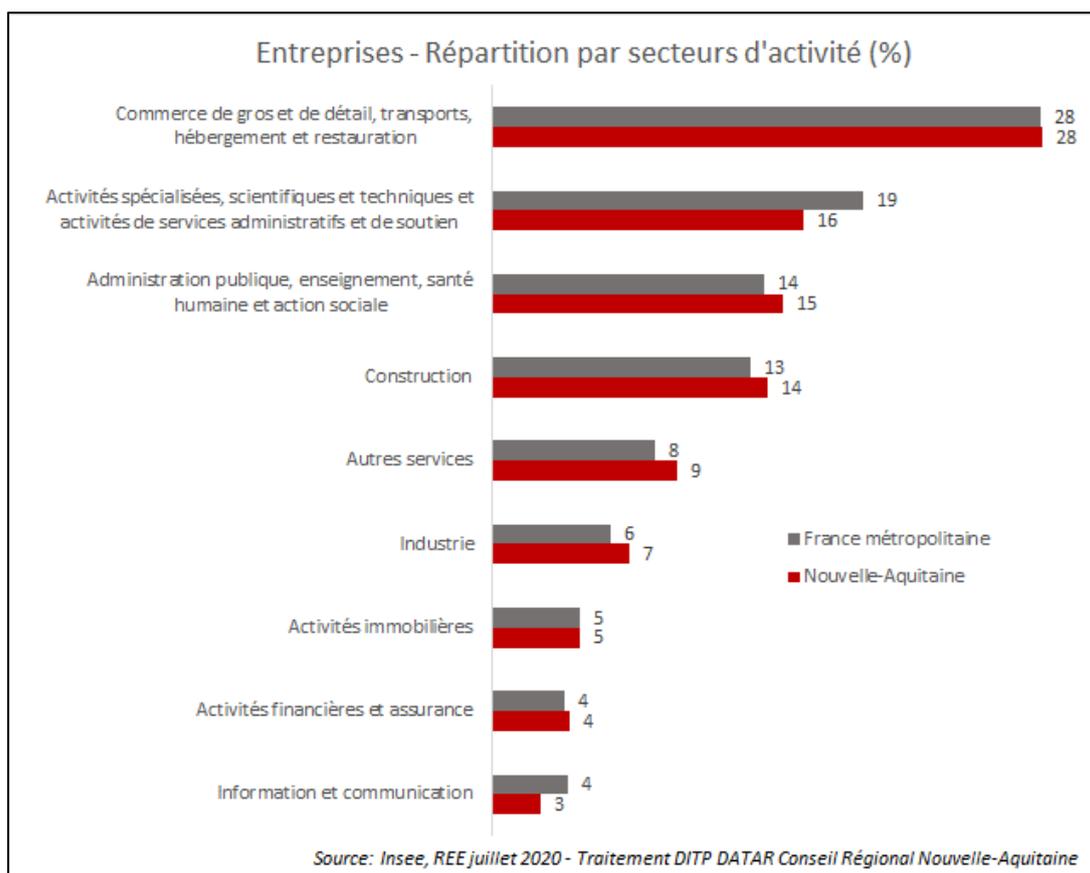
³ Insee, estimations trimestrielles d'emploi salarié, 30 septembre 2020



Un tissu économique diversifié et dynamique

Au 1^{er} janvier 2019, la région comptait 431 000 entreprises actives dans le secteur marchand hors agriculture⁴. Si leur grande majorité exerce comme au niveau national dans le commerce et les services, la construction et l'industrie ont néanmoins un poids plus important qu'en moyenne dans les autres régions.

⁴ Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE), juillet 2020



Un taux de création d'entreprises en hausse

Avec plus de 67 000 nouvelles entreprises créées sur l'ensemble de l'année 2019, le taux néo-aquitaine de création d'entreprises⁵ s'est encore accru, passant de 14 % à 16 % (contre 17 % en France métropolitaine et 16 % hors Île-de-France)⁶.

Un tissu artisanal qui maille l'ensemble du territoire

Au 1^{er} janvier 2020, 145 000 entreprises artisanales sont immatriculées au Répertoire des métiers en Nouvelle-Aquitaine. Entraîné par les métiers des services et du bâtiment, l'artisanat s'est largement densifié ces dix dernières années. Le bâtiment reste son premier secteur avec 40 % des entreprises, devant les services (34 %), la production (14 %) et l'alimentation (11 %)⁷.

La densité du tissu artisanal est plus élevée qu'au niveau national, 193 entreprises pour 10 000 habitants contre 176 en moyenne nationale, positionnant ainsi la Nouvelle-Aquitaine au 4^e rang des régions françaises. L'artisanat joue un rôle important en zone rurale : 38 % des entreprises artisanales sont implantées dans une commune de moins de 2 000 habitants contre seulement 23 % en moyenne nationale.

⁵ Taux de création d'entreprises : nombre de créations sur une année divisé par le stock d'entreprises au 31 décembre de l'année précédente.

⁶ Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE), juillet 2020

⁷ Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine, Chiffres clés 2020

Un tiers des entreprises artisanales de la région emploient au moins un salarié, soit au total près de 200 000 salariés en Nouvelle-Aquitaine. Aux effectifs salariés, s'ajoutent également près de 154 000 dirigeants ainsi qu'environ 15 000 apprentis en formation.

La première région agricole de France

En 2019, la production agricole régionale s'est élevée à 11,5 milliards €, soit 15 % de la production agricole nationale. La Nouvelle-Aquitaine restait ainsi au 1^{er} rang national, malgré un recul de la production en valeur (-4 % contre -2 % en moyenne nationale), dû à une mauvaise année viticole⁸.

La région est celle qui compte le plus grand nombre d'exploitations (69 000 exploitations en 2017) et le plus grand nombre d'actifs (119 000 équivalents temps plein en 2017)⁹.

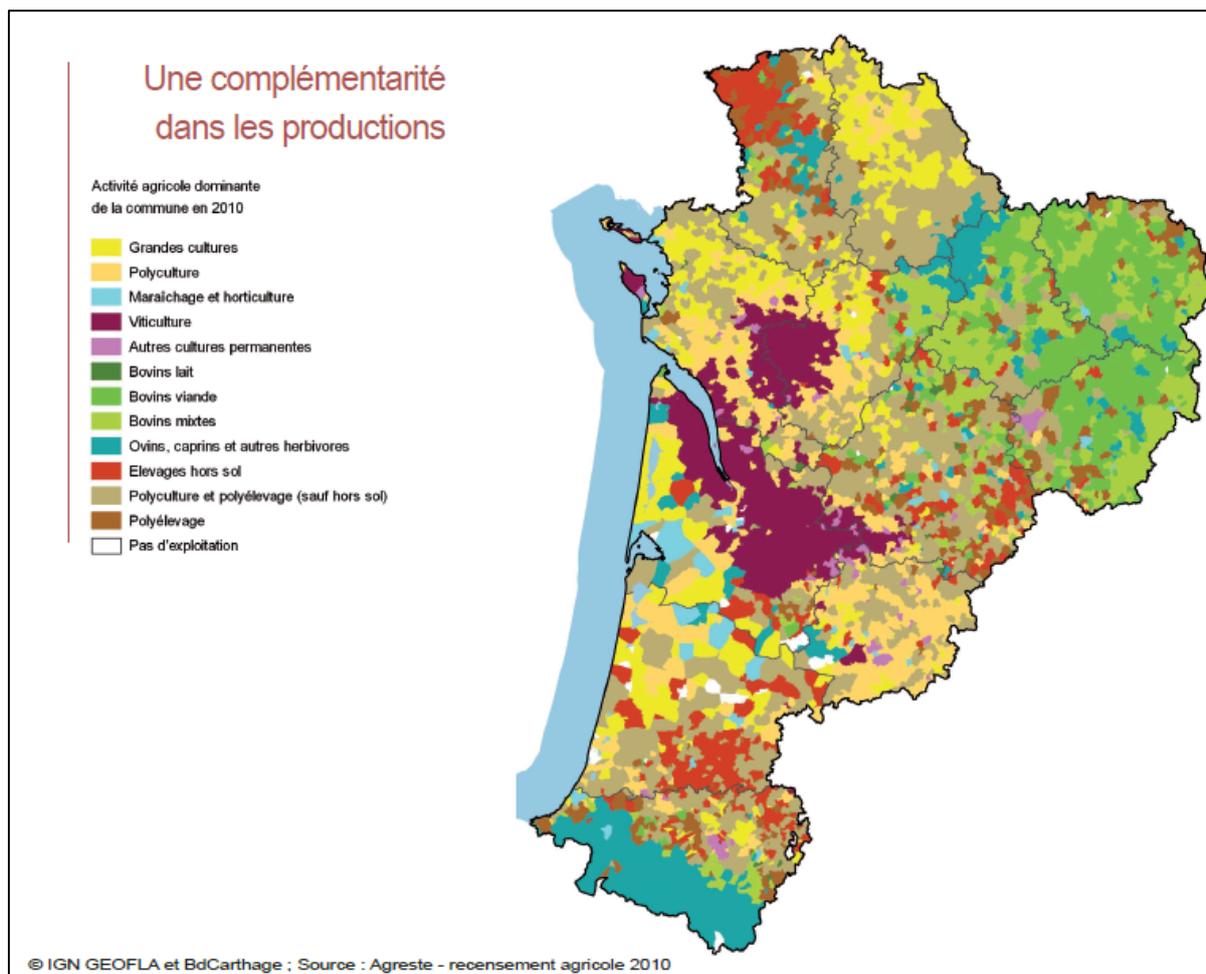
Avec une surface agricole utile (SAU) de plus de 4,2 millions d'hectares, soit 15 % de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité de productions concentrées pour certaines sur quatre grands bassins spécialisés bien identifiés¹⁰ :

- Au nord-est, un bassin allaitant qui regroupe principalement les départements d'élevage de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du nord de la Dordogne et de l'est de la Vienne et sur lequel les exploitations agricoles sont principalement orientées en bovins et ovins viande.
- Dans les plaines des Charentes et jusqu'au Lot-et-Garonne, une vaste zone céréalière dans laquelle les grandes cultures (blé, tournesol, colza...) sont prédominantes.
- Autour de Bordeaux et de Cognac, une région très largement viticole spécialisée dans la production de vin, de liqueurs et d'eaux de vie.
- Au sud de Bordeaux et jusqu'au Pays Basque, une agriculture plus diversifiée avec notamment de nombreuses exploitations en polyculture-élevage, et certaines des productions emblématiques, comme le canard gras du Sud-Ouest ou la brebis laitière de l'Ossau-Iraty. Le maïs est également fortement présent, souvent en monoculture, dans le département des Landes et le bassin de l'Adour.

⁸ Agreste, Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, juillet 2020

⁹ Agreste, Bilan annuel de l'emploi agricole, décembre 2019

¹⁰ Agreste Nouvelle-Aquitaine, Analyses et résultats n°2, mai 2015



La Nouvelle-Aquitaine se distingue également par le nombre de productions agricoles sous signe de qualité et/ou certifiées bio. La Nouvelle-Aquitaine compte ainsi 293 produits sous SIQO (Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine) en 2017. Elle réalise un quart du chiffre d'affaires national des produits sous SIQO hors vin (hors bio) et produit 36 % du vin français sous SIQO, y compris les vins destinés à l'élaboration de spiritueux (hors bio)¹¹. Concernant la production bio, la Nouvelle-Aquitaine se place au 2^e rang des régions en 2019, avec 7 000 exploitations bio et 289 000 hectares certifiés ou en cours de conversion¹². Sur un an, le nombre d'exploitations est toujours en nette hausse (+14 % contre +13 % au niveau national) de même que les surfaces dédiées au bio (+16 % contre +13 %).

Une industrie créatrice d'emplois

Diversifiée, composée de secteurs à haute valeur ajoutée (aéronautique, électronique, chimie/pharmacie) ainsi que d'activités plus traditionnelles (agroalimentaire, bois-papier, cuir et luxe), l'industrie régionale affichait un bilan

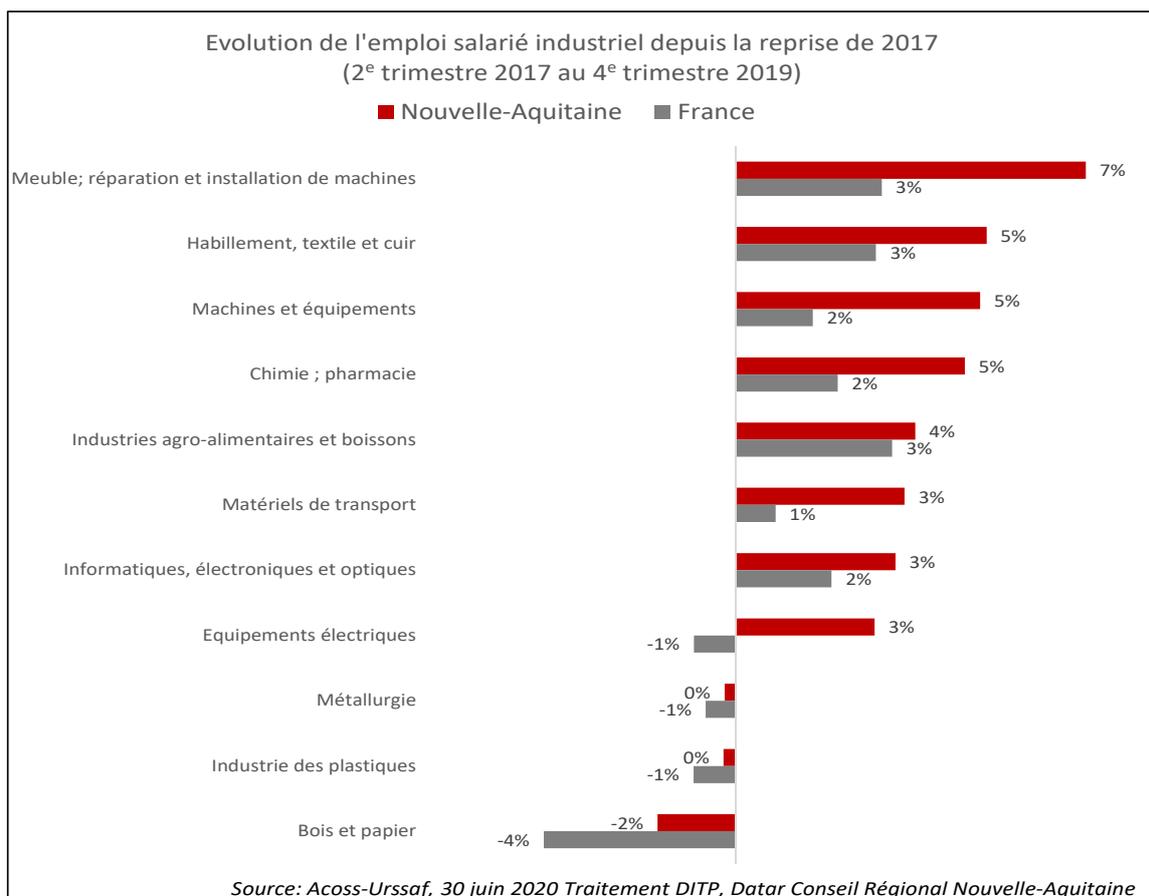
¹¹ Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Memento 2019 des Mémento 2019 des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine

¹² Agence Bio, Les chiffres 2019 du secteur, juillet 2020

très positif sur l'année 2019. Selon la Banque de France¹³, l'activité a ainsi progressé de 5,5 % par rapport à l'année précédente et les embauches de 1,8 %. L'industrie employait au total 270 000 salariés à la fin de l'année¹⁴. Après plusieurs années de baisse, **les effectifs industriels étaient en hausse constante depuis le milieu de l'année 2017, et ce à un rythme plus rapide qu'au niveau national** (+2,3 % sur l'ensemble de la période contre +0,9 % en France métropolitaine).

La majorité des secteurs industriels ont étoffé leurs effectifs depuis la reprise de 2017, à l'exception de l'industrie bois-papier qui les a réduits de 2 %, moins toutefois qu'à l'échelle nationale (-4 %), de la métallurgie et de l'industrie des plastiques où l'emploi s'est très légèrement contracté (-0,2 % contre -0,6 % et -0,8 % à l'échelle nationale)¹⁵.

Les deux secteurs qui rassemblent le plus grand nombre de salariés ont créé de l'emploi. L'agroalimentaire et les boissons (21 % des salariés de l'industrie) comptent ainsi 4 % de postes salariés supplémentaires (+3 % en France) tandis que la fabrication de matériels de transports (aéronautique, automobile, ferroviaire, nautisme, 13 % des salariés industriels) a augmenté ses effectifs de 3 % (+1 % en France).



¹³ Banque de France Nouvelle-Aquitaine, Prévisions de rentrée, 14 septembre 2020

¹⁴ Insee, estimations trimestrielles d'emploi salarié, 30 septembre 2020

¹⁵ Acoff – Urssaf, Dénombrement annuel des établissements employeurs et des effectifs salariés, 30 juin 2020

Une reprise consolidée dans le BTP

A la fin de l'année 2019, le bâtiment et les travaux publics employaient 126 000 salariés en Nouvelle-Aquitaine¹⁶. Sur l'ensemble de l'année, l'activité s'est inscrite en nette hausse (+ 5,4 % par rapport à 2018). Durement et durablement touché par la crise de 2008, avec plus de 20 000 emplois détruits entre 2008 et 2016, le secteur a renoué avec la croissance à partir de l'année 2017. Les recrutements ont suivi : les effectifs salariés augmentaient de façon continue depuis la fin de l'année 2016 (+6 % sur l'ensemble de la période contre +7 % en France métropolitaine).

Un secteur tertiaire marchand très dynamique

Le secteur tertiaire marchand employait près d'un million de Néo-aquitains (954 000 personnes) à la fin de l'année 2019¹⁶. Les embauches étaient en hausse continue depuis le début de l'année 2015 (+9 % sur l'ensemble de la période contre +8 % en France métropolitaine).

Le commerce et la réparation automobile, concentrent près d'un tiers des salariés du secteur (29 % contre 25 % en France métropolitaine). Très dynamiques en Nouvelle-Aquitaine, les activités de services hors commerces sont nombreuses et très diversifiées. Leurs effectifs augmentaient à un rythme soutenu depuis 2015. Parmi les activités tertiaires qui emploient le plus de salariés, les agences d'intérim et les assurances sont très représentées dans la région.

La 2e région touristique de France

La Nouvelle-Aquitaine offre un large éventail de destinations et d'activités touristiques (littoral, montagne, tourisme vert, sites naturels et historiques labellisés ou classés, dont dix par l'UNESCO, thermalisme, patrimoine urbain ou de loisirs....) et se classe aux tous premiers rangs des régions en matière de capacités d'hébergement touristique : 1^{er} rang pour les campings, 2^e pour les villages de vacances et meublés, 3^e pour les chambres d'hôtes, 4^e pour les résidences secondaires et 5^e pour les hôtels¹⁷.

Durant la saison touristique 2019 (avril à septembre), la Nouvelle-Aquitaine a enregistré 46 millions de nuitées dans les seuls hébergements collectifs de tourisme¹⁸, soit 15 % des nuitées de France métropolitaine. La Nouvelle-Aquitaine occupe ainsi le 2^e rang des régions les plus fréquentées, derrière l'Île-de-France (47 millions de nuitées) et devant l'Occitanie (45 millions)¹⁹. Cette hausse de fréquentation est essentiellement due à la clientèle française (+4,1 %), le nombre de visiteurs étrangers restant stable malgré la baisse de fréquentation en provenance des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

¹⁶ Insee, estimations trimestrielles d'emploi salarié, 30 septembre 2020

¹⁷ DGE, Mémento du tourisme 2018, mai 2019

¹⁸ Hébergements collectifs de tourisme : hôtels, campings, résidences de tourisme, villages de vacances

¹⁹ Insee flash Nouvelle-Aquitaine, novembre 2019

Impacts de la crise Covid-19 au 1er semestre 2020 et éléments de perspectives

Au premier semestre 2020, le choc massif et brutal produit par la pandémie de coronavirus (Covid-19) a plongé l'économie mondiale dans une grave récession.

En France, le confinement mis en place à partir du 17 mars pour endiguer la propagation du virus a entraîné une chute brutale et historique de l'activité. L'économie a été quasiment à l'arrêt pendant huit semaines, entraînant une très forte contraction du PIB, de -5,9 % au 1^{er} trimestre à -13,8 % au 2^e trimestre selon les dernières estimations de l'Insee¹. D'une ampleur sans précédent, ce recul de la croissance est encore plus marqué que lors de la crise de 2008 (-1,7 % au 1^{er} trimestre 2009, au plus fort de la crise). A partir du 11 mai, les mesures de confinement ont été graduellement assouplies. Après un net rebond, plus vif qu'attendu, l'économie française a continué de se redresser progressivement pendant l'été. A la rentrée, si les indicateurs de confiance comme le climat des affaires se sont encore améliorés, la vigueur et le rythme de la reprise dans les mois à venir restent très incertains d'autant que la maîtrise de l'épidémie n'est pas encore acquise et que de nouvelles restrictions ciblées sur certains territoires et certaines activités ont été instaurées en France comme dans de nombreux pays européens. Dans ce contexte, les prévisions de rentrée de l'Insee sont prudentes et mesurées¹ : le PIB rebondirait un peu moins que prévu au 3^e trimestre (+17 % au lieu de +19 %) puis ralentirait nettement au 4^e trimestre (+1 %), soit un recul de 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

En Nouvelle-Aquitaine, la plupart des secteurs ont retrouvé un niveau d'activité proche de la normale à la fin de l'été mais la situation est toujours difficile pour certains. Les prévisions pour le 2nd semestre restent prudentes².

Les enquêtes mensuelles de la Banque de France dans les principaux secteurs d'activité confirment le fort rebond observé en mai et juin puis la consolidation pendant l'été à un rythme plus rapide qu'habituellement, notamment au mois d'août. Si la situation s'est nettement améliorée dans la majorité des secteurs, elle reste toutefois plus difficile pour d'autres dont les marchés se sont effondrés (aéronautique notamment) ou dont l'activité est toujours réglementée (hôtellerie-restauration, événementiel, sport...). Pour le second semestre, la forte incertitude liée à l'évolution de la crise sanitaire pèse sur les prévisions qui restent très prudentes. Dans l'ensemble, malgré le rebond, la chute brutale d'activité durant les deux mois de confinement ne devrait pas être rattrapée d'ici la fin de l'année 2020. Alors que les prévisions d'avant-crise étaient globalement favorables dans l'ensemble des secteurs, le chiffre d'affaires devrait reculer en 2020, en particulier dans l'industrie et dans la construction.

¹ Insee, Point de conjoncture, 8 septembre 2020

² Banque de France Nouvelle-Aquitaine, Enquêtes mensuelles de conjoncture - Prévisions de rentrée

- **Dans l'industrie, 93 % des chefs d'entreprises néo-aquitains estiment en septembre que leur activité est revenue à la normale**, proportionnellement plus qu'au niveau national (89 %). La production augmente dans la transformation du bois comme dans la production de ciment et briques pour répondre notamment aux attentes des chantiers du bâtiment. La chimie, toujours pénalisée à l'exportation, répond à la demande soutenue de l'industrie pharmaceutique. La fabrication d'équipements électriques électroniques et autres machines est en hausse, portée par le marché intérieur. L'industrie alimentaire, moins affectée pendant la crise, maintient une production proche de son niveau habituel mais reste en attente de la reprise de la restauration hors foyer et d'une amélioration des échanges internationaux, particulièrement pour les boissons. A l'inverse, les acteurs de la filière aéronautique ne parviennent pas à retrouver leur niveau d'activité d'avant crise : le redressement sur l'activité de maintenance, l'aviation militaire et les marchés des hélicoptères ne compense pas la chute des fabrications dans l'aviation civile.

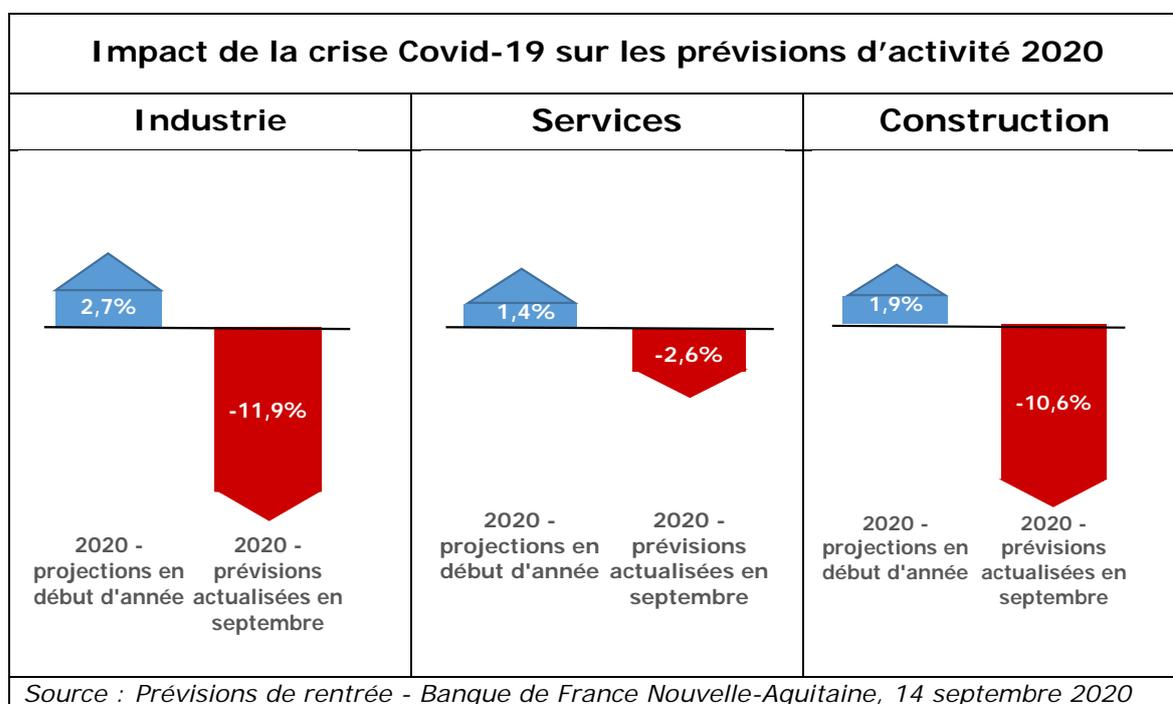
À court terme, les industriels anticipent toutefois un tassement de la reprise voire un léger recul de la production. Sur l'ensemble de l'année 2020, les prévisions ont été largement revues à la baisse (-11,9 % au lieu de +2,7 % prévus en début d'année). Si tous les secteurs sont touchés, l'inversion de tendance est particulièrement forte dans l'aéronautique où les reports et annulations de compagnies aériennes se multiplient.

- **Dans les services, 89 % des chefs d'entreprises néo-aquitains estiment en septembre que leur activité est revenue à la normale** (88 % en France). Si la reprise se confirme dans la majorité des secteurs, la situation demeure fragile dans l'hébergement-restauration, la publicité ou encore la gestion de salles de spectacles. Le large recours au prêt garanti par l'Etat (PGE) et aux aides des collectivités, ont dans l'ensemble permis d'amortir les décalages ou pertes de trésorerie liés à la crise sanitaire et plus particulièrement à la période de confinement.

Les professionnels du secteur restent prudents pour les mois à venir, l'évolution de la pandémie demeurant un facteur de risque pour leur activité. Sur l'ensemble de l'année 2020, les prévisions ont été revues à la baisse (-2,6 % au lieu de +1,4 % prévu en début d'année). L'hébergement et les services informatiques enregistrent les plus fortes baisses. Quelques secteurs, comme les activités comptables, de conseil pour affaires, ou liées à la sécurité privée, rehaussent au contraire leurs prévisions d'activité.

- **Dans le bâtiment, les chantiers ont rapidement ré-ouverts à l'issue du confinement et la quasi-totalité des chefs d'entreprises néo-aquitains estiment que leur activité est revenue à la normale** à la fin de l'été (\cong 100 % contre \cong 97 % en France). Les fermetures d'entreprises ont été moins nombreuses que d'habitude pendant l'été ce qui a permis de combler partiellement les retards dans l'avancement des chantiers.

À court terme, la production devrait se stabiliser mais la visibilité à plus long terme est très limitée. Sur l'ensemble de l'année 2020, les prévisions ont été nettement revues à la baisse (-10,6 % au lieu de +1,9 % prévu en début d'année). Ce réajustement est la conséquence directe de l'arrêt des chantiers pendant le confinement ainsi que des incertitudes sur l'activité du 4^e trimestre, dues au report des élections municipales ou encore du retard pris dans le lancement des appels d'offres.



Le nombre de créations d'entreprises a reculé mais reste à un niveau très élevé

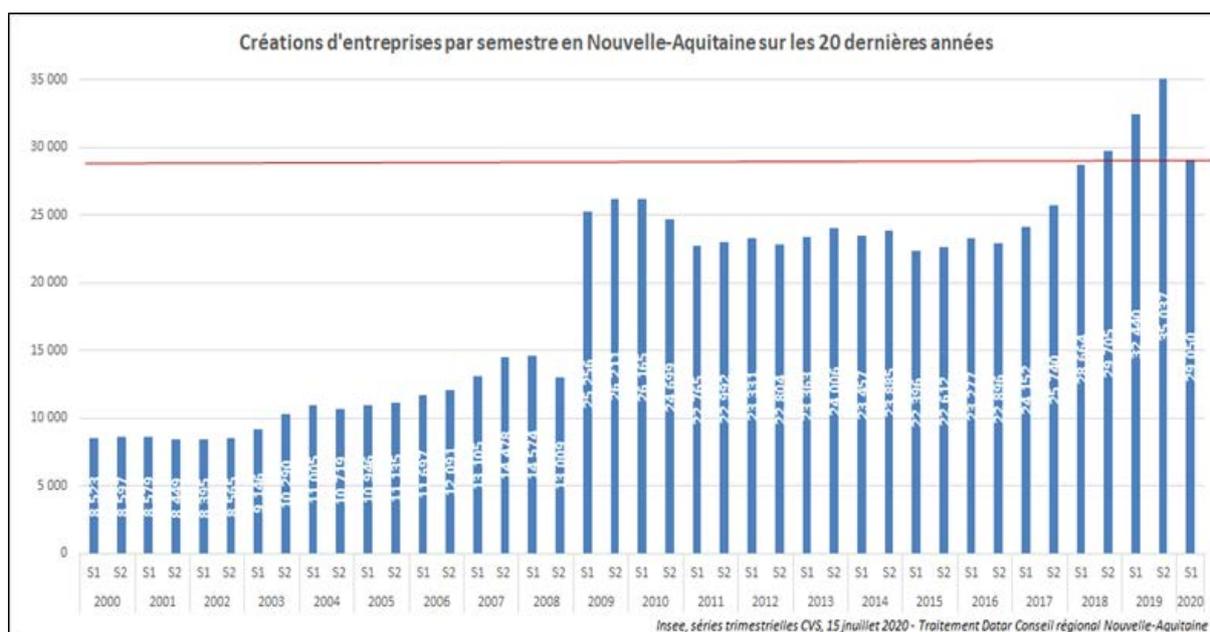
Près de 30 000 nouvelles entreprises ont été créées en Nouvelle-Aquitaine sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2020, moins que l'année précédente (-10 % par rapport au 1^{er} semestre 2019 contre -11 % à l'échelle nationale) mais légèrement plus qu'en 2018 (+1,3 % contre +4,8 % à l'échelle nationale)³.

Le très net rebond des créations d'entreprises en mai et juin a amorti les baisses observées pendant le confinement : le nombre de créations d'entreprises sur l'ensemble du semestre atteint ainsi malgré la crise un des plus hauts niveaux enregistrés sur les vingt dernières années.

En juillet et août, les créations d'entreprises ont continué d'augmenter, en hausse de 14 % par rapport à l'été précédent (+18 % au niveau national)⁴.

³ Insee, séries trimestrielles CVS, 15 juillet 2020

⁴ Insee, séries mensuelles brutes, 29 septembre 2020



Le recul des défaillances d'entreprises

En première lecture, et de façon assez inattendue, la tendance à la baisse des défaillances d'entreprises s'est poursuivie malgré la crise sanitaire⁵. En Nouvelle-Aquitaine, 1 420 entreprises ont été placées en liquidation ou redressement judiciaire au 1^{er} semestre, soit 991 de moins qu'au 1^{er} semestre de l'année précédente. Le nombre de défaillances sur les six premiers mois de l'année a ainsi été quasiment divisé par deux (-41 % comme au niveau national).

Toutefois, ce recul ne traduit pas nécessairement un faible impact de la crise sur la situation des entreprises. En effet, si certaines défaillances ont pu être évitées grâce aux importants dispositifs de soutien publics qui ont été mis en place, d'autres ont toutefois simplement été reportées en raison du ralentissement de l'activité des tribunaux pendant le confinement et du gel des procédures collectives instauré par le Gouvernement.

Le nombre de défaillances devrait vraisemblablement augmenter à la fin de l'année avec le rétablissement de l'activité des tribunaux de commerce et la réduction des soutiens publics.

Au début de la crise, l'emploi permanent a globalement été préservé alors que les contrats précaires étaient fortement réduits

Soutenu par les mesures d'urgence déployées pour amortir le choc de la crise, l'emploi permanent a résisté. Le dispositif de chômage partiel a été renforcé et ses conditions d'accès très largement facilitées pendant les huit semaines de confinement et au-delà pour certains secteurs (jusqu'à la fin de l'année 2020 dans hôtellerie-restauration et les secteurs les plus touchés par la crise). Les employeurs ont rapidement mobilisé ce dispositif qui a permis de limiter les licenciements économiques tout en maintenant les savoir-faire dans l'entreprise. Entre le 1^{er} mars et le 26 août, 116 329 entreprises

⁵ Insee, séries trimestrielles brutes, 1^{er} septembre 2020

néo-aquitaines ont déposé une demande préalable de chômage partiel pour près de 990 000 salariés⁶. Comme au niveau national, 7 salariés néo-aquitains sur 10 ont ainsi été concernés par une demande de chômage partiel. La proportion de salariés placés en chômage partiel est la plus élevée dans l'hébergement-restauration (près de 100 %), suivi de l'aéronautique (89 %) et de l'industrie du bois-papier (83 %). A l'inverse, moins d'un quart des salariés agricoles ont été concernés (23 %).

Les contrats plus précaires, et en particulier l'intérim, ont a contrario été plus fortement réduits au 1^{er} trimestre. Ces emplois permettant notamment d'adapter les forces de travail à l'activité sur des périodes courtes, ce sont en effet les premiers touchés lors des crises économiques. Les effectifs intérimaires ont ainsi été divisés quasiment de moitié sur les trois premiers mois de l'année, avec 27 500 contrats de moins conclus sur le 1^{er} trimestre par rapport au trimestre précédent (-42 %)⁷. Selon Pôle emploi⁸, la construction est le secteur qui a le plus drastiquement réduit ses effectifs intérimaires au 1^{er} trimestre (-62 %), suivie, dans une moindre mesure toutefois, de l'industrie (-41 %). Le repli est moins marqué dans le secteur tertiaire. Au 2^e trimestre, avec le fort rebond de l'activité en mai et juin, les embauches sont repartiées à la hausse : 13 560 nouveaux contrats ont été conclus dans le trimestre, soit une hausse de 36 %, plus forte qu'au niveau national (+23 %).

In fine, l'impact de la crise sur l'emploi salarié est moins élevé qu'au niveau national

Au total, 52 600 postes salariés ont été supprimés sur les six premiers mois de l'année, soit une baisse de 2,5 %, contre 2,8 % en France métropolitaine. La Nouvelle-Aquitaine est au 2^e rang des régions qui jusqu'à présent ont le moins pâti de la crise, derrière la Bretagne (-2,2 %)⁹. Les pertes d'emplois sont intervenues en majorité dès le 1^{er} trimestre, au début du confinement (-40 200). Elles ont persisté au 2^e trimestre mais dans une moindre mesure (-12 400).

Les suppressions d'emplois sont plus modérées qu'au niveau national tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les effectifs ont reculé de 47 900 postes dans le secteur privé et de 4 700 dans le secteur public.

Dans la majorité des branches, à l'exception de l'agriculture, l'emploi salarié régional résiste mieux qu'au niveau national.

Evolution des effectifs par branche au 1^{er} semestre en nombre d'emplois :

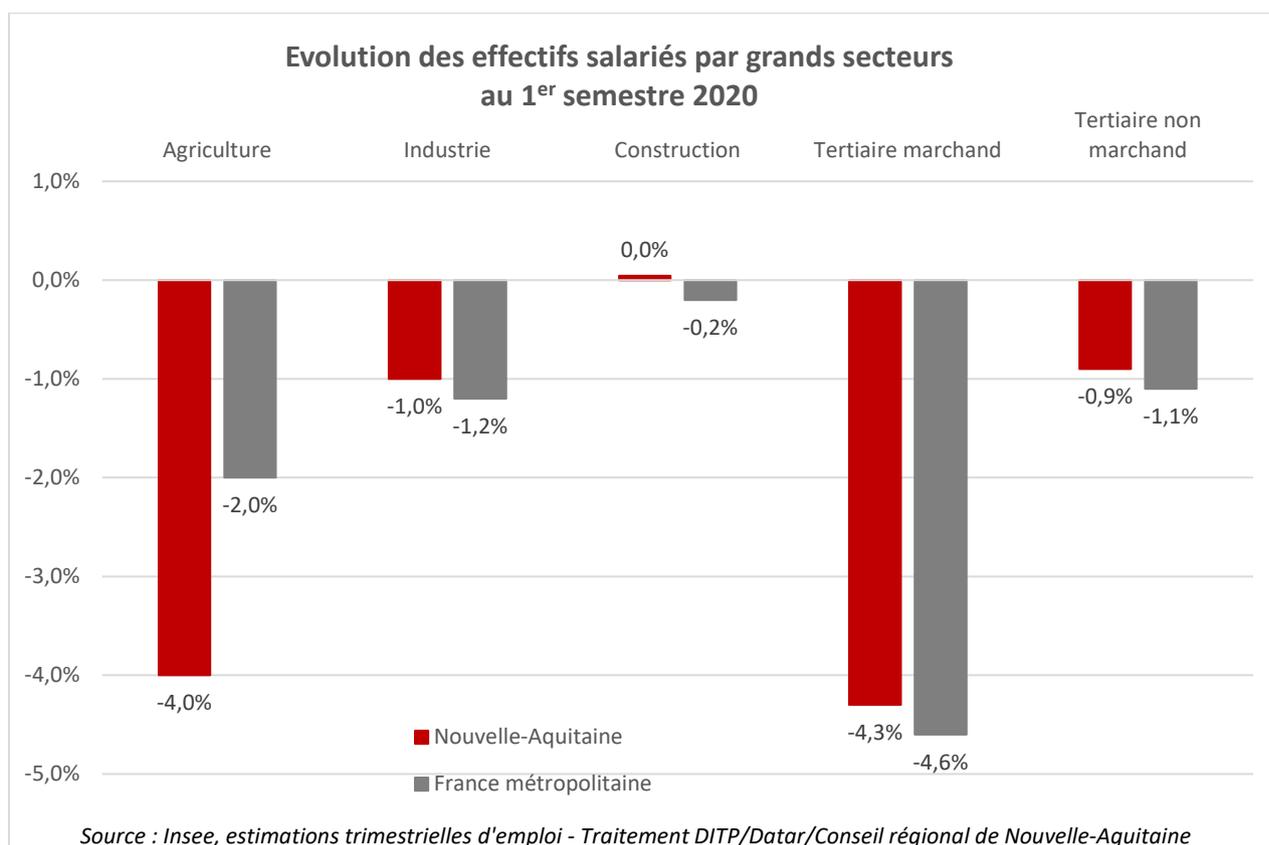
Agriculture	-2 393
Industrie	-2 716
Construction	57
Tertiaire marchand	-41 027
Tertiaire non marchand	-6 531

⁶ Dirrecte Nouvelle-Aquitaine, synthèse régionale publiée le 27 août 2020

⁷ Insee, estimations d'emploi salarié, séries trimestrielles CVS, 30 septembre 2020

⁸ Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, Stat'express du 5 août 2020

⁹ Insee, estimations d'emploi salarié, séries trimestrielles CVS, 30 septembre 2020



Sur l'ensemble de l'année 2020, selon l'enquête annuelle de la Banque de France Nouvelle-Aquitaine¹⁰, les effectifs salariés devraient rester stables dans les services mais diminuer dans l'industrie (-6 %) et la construction (-5 %) avec un maintien global de l'emploi permanent mais de nombreuses suppressions de postes intérimaires et CDD courts.

Après avoir fortement augmenté pendant les deux mois de confinement, le nombre de chômeurs sans activité est en baisse¹¹

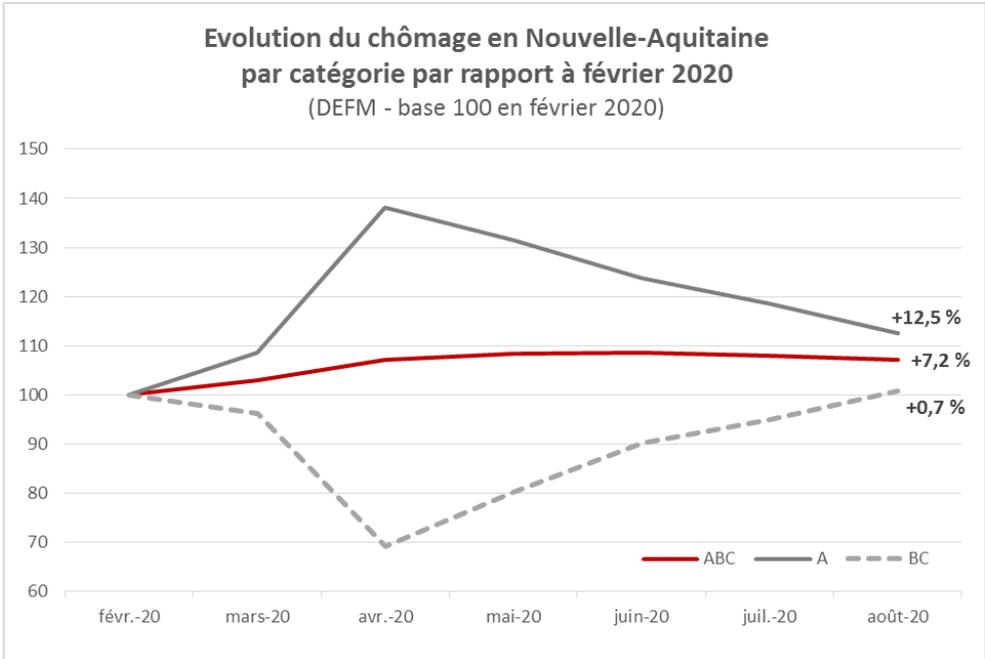
Après une nette hausse en mars, 1^{er} mois de confinement, le nombre de chômeurs sans activité (catégorie A) a bondi au mois d'avril pour atteindre un pic historique de 372 000 (+27 % contre +24 % en France métropolitaine). Au total, près de 103 000 nouveaux chômeurs se sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, une grande partie d'entre eux après avoir perdu une activité réduite de courte ou longue durée (intérim, CDD, stages, etc.) et donc inscrits jusqu'alors en catégories B et C. Le nombre d'inscrits en ces catégories a ainsi reculé de près de 68 000 sur la même période.

A partir du mois de mai, avec la reprise progressive de l'activité, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a commencé à régulièrement diminuer tandis que le nombre de catégories B et C augmentait de nouveau. A la fin du mois d'août, le nombre de chômeurs sans activité a reculé de 19 % (-16 % en moyenne nationale) depuis le pic d'avril, à 303 000. Il reste néanmoins plus élevé qu'avant la crise (+12,5 % contre + 11,6 % au niveau national).

¹⁰ Prévisions de rentrée - Banque de France Nouvelle-Aquitaine, 14 septembre 2020

¹¹ Pôle emploi, séries mensuelles CVS au 25 septembre 2020

Dans les trois catégories ABC le nombre de demandeurs d'emploi atteint 524 000 en Nouvelle-Aquitaine en août. Cela représente 35 000 chômeurs supplémentaires par rapport à la veille du confinement, soit une hausse de 7,2 % (7,7 % en France métropolitaine).



★★★



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr